

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur-Fraternité-Justice

PNUD – FAO

(dans le cadre de l'élaboration du CCA)

**ÉLEVAGE, GESTION DES RESSOURCES
NATURELLES ET LUTTE CONTRE LA
PAUVRETÉ**

PAR

DR MALICK GAYE
Vétérinaire, Pastoraliste

Juillet 2000

SOMMAIRE

<i>Intitulé</i>	<i>Page</i>
<i>Résumé</i>	5
<i>INTRODUCTION</i>	7
<i>I. Point sur la documentation existante</i>	8
<i>II. Situation de l'élevage : Caractéristiques et Evolution</i>	9
<i>III. Problématique Elevage et Gestion des Ressources Naturelles</i>	11
<i>III.1. Problématique Pastorale</i>	11
<i>III.2. Principaux Eléments du Cadre Juridique et Institutionnel</i>	13
* <i>Cadre Juridique</i>	13
* <i>Cadre Institutionnel</i>	14
<i>III.3. Principaux Programmes et Projets Impliqués dans la Gestion des Ressources Naturelles</i>	15
<i>IV. Eléments d'Analyse de l'Impact Potentiel de l'Elevage dans le domaine de la Lutte Contre la Pauvreté</i>	17
<i>IV.1. Place et importance de l'Elevage dans la Lutte Contre la Pauvreté</i>	23
<i>IV.2. Eléments de Développement de l'Elevage</i>	17

<i>IV.3. Potentialités de l'Elevage dans la Lutte Contre la Pauvreté</i>	19
<i>V. Stratégies et Programmes proposés - Etat Mise en œuvre</i>	21
<i>VI. Conclusions et Recommandations - Axes stratégiques complémentaires</i>	24
ANNEXES	28
<i>Annexe 1 : Documents Existants Concernants le Sujet</i>	29
<i>Annexe 2 : Evolution des effectifs du cheptel</i>	31
<i>Annexe 3 : Evolution du PIB (1986-1996); contribution du sous -secteur de l'élevage</i>	32
<i>Annexe 4 : Liste des Races des espèces animales</i>	33
<i>Annexe 5 : Fiches des Projets Proposés dans le cadre de la lutte contre la pauvreté (court terme)</i>	35
<i>Annexe 6 : Matrice Relative aux principaux projets réalisés dans le sous-secteur de 1960 à 1998</i>	54
<i>Annexe 7: Matrice Relative aux Principaux Projets concernant le sous-secteur programmés pour la période 2000-2010</i>	60

RÉSUMÉ

Ce travail concernant l'élevage et la gestion des ressources naturelles est une analyse à partir de la documentation existante centrée sur la lutte contre la pauvreté. Il permettra l'élaboration du bilan commun que les agences des Nations Unies représentées en Mauritanie réaliseront. Cette étude qui a fait appel à une rétrospective des stratégies et programmes mis en œuvre depuis l'indépendance, fait le point sur la situation de l'élevage et son évolution, la problématique de gestion des ressources naturelles, l'impact de l'élevage dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et les axes de réflexions exploratoires pour appuyer lesdites stratégies afin de lutter efficacement contre la pauvreté et améliorer les conditions de vie des populations concernées grâce à l'important potentiel que renferme l'élevage.

Les effets néfastes des sécheresses et la désertification que le pays a endurés, ont créé une modification des systèmes de production et une sédentarisation progressive des éleveurs nomades (ils étaient 73% de la population au début des années 60 et sont seulement 11% en 1991) accentuant le processus de pauvreté particulièrement dans les régions de l'Est et du Centre du pays. Les indicateurs de gravité de la pauvreté montrent que plus de 70% de la population de cette zone peuvent être qualifiés de pauvre. Les effets anthropiques et zoogènes et la désertification ont entraîné un affaiblissement général des anciens mécanismes, d'ordre biologique, social ou politique, de régulation du système pastoral traditionnel.

Compte tenu de la situation du sous-secteur et du contexte de la lutte contre la pauvreté, le Gouvernement Mauritanien, en collaboration avec ses partenaires au développement a élaboré à partir de 1985 plusieurs documents cadres de politiques économiques (PREF, PCR, PASA, PIP) et fixé des objectifs et stratégies concernant, entre autres, la gestion des ressources naturelles et la diminution de la pauvreté au sein de la population. Les objectifs du secteur rural pour l'horizon 2010 consistent à :

- consolider les réformes du PASA à travers une gestion rationnelle, intégrée et durable des ressources renouvelables;
- contribuer à la garantie de la sécurité alimentaire par le développement des productions animales, végétales et leur diversification;
- améliorer les revenus des producteurs (éleveurs, agriculteurs), développer l'emploi rural et conserver les ressources.

Les conclusions issues du présent travail permettent d'affirmer que non seulement, l'élevage est un outil incontournable dans la lutte contre la pauvreté en Mauritanie mais qu'il est aussi le principal potentiel en matière de garantie pour la sécurité alimentaire, l'amélioration des revenus et la création d'emplois, principalement en milieu rural dans une démarche de gestion rationnelle des ressources naturelles.

En effet l'élevage qui représente près de 80% du PIB du secteur rural et plus de 15% du PIB national renferme un effectif important de cheptel constitué par plus de 2 millions de têtes de bovins et de camelins et de 10 millions d'ovins et caprins. L'impact de cet énorme potentiel dans la lutte contre la pauvreté repose, entre autres, sur les actions suivantes à entreprendre très rapidement :

- L'encouragement des familles pauvres à faire de l'élevage de case (petits ruminants et volaille); les fiches de projets proposés en annexe dans ce travail, indiquent que l'on pourrait lutter contre la malnutrition des femmes et des enfants et augmenter les revenus familiaux

grâce aux recettes provenant de la vente de lait, de jeunes mâles, de poulets de chair et des œufs;

- La réduction de l'insuffisance fourragère pour l'alimentation du bétail grâce à la fauche manuelle des pâturages naturels et le développement des cultures fourragères et des sous-produits agricoles dans la vallée du fleuve Sénégal. Ce volet permettra la création de centaines d'emplois et le renforcement de plusieurs organisations de base des éleveurs;
- L'exploitation du bois mort dans les zones sylvopastorales;
- L'approvisionnement pérenne des communautés pauvres en viande par la création de boucheries villageoises;
- L'exploitation des sous-produits d'élevage (peaux, cuirs et cornes) grâce à un appui au niveau des groupements artisanaux ou des coopératives des femmes pauvres en milieu pastoral ou urbain;
- Le développement de la culture attelée dans les zones de cultures sous-pluie ou derrière barrage.

L'ensemble de ces actions (cf. fiches de projets en annexe) doit améliorer sensiblement les conditions de vie des populations pauvres ciblées. De même leurs effets induits créeront des centaines d'emplois et redynamiseront beaucoup de coopératives et des associations des organisations socio-professionnelles.

Cependant, toutes les orientations et stratégies déjà définies en matière de l'élevage et de gestion des ressources naturelles ont été conçues sans aller en profondeur dans le diagnostic du sous-secteur. Pour que les actions ci-dessus proposées aient une chance de réussir dans un contexte de lutte contre la pauvreté et de gestion rationnelle des ressources naturelles, il doit falloir procéder à des améliorations complétant ou amendant lesdites orientations et stratégies. Pour ce faire la réflexion sur les axes exploratoires porteront sur:

1°/ La connaissance réelle du milieu : il est opportun de réaliser, dans les meilleurs délais, une étude exhaustive sur l'écosystème pastoral actuel et recenser le cheptel (effectifs réels et paramètres dynamiques des troupeaux) en fonction des différents systèmes de production;

2°/ La responsabilisation effective des éleveurs et agro-éleveurs organisés en associations de coopératives agropastorales ou en groupements d'intérêts économiques vis à vis des ressources disponibles dans leur espace. Pour ce faire le cadre juridique existant doit être revu et amendé dans ce sens;

3°/ La formation du personnel d'encadrement et des collectivités locales : ces deux niveaux de formation, dans un contexte de responsabilisation et de gestion des ressources naturelles, sont indissociables si l'on veut conférer une durabilité aux actions.

4°/ L'intensification de la production dans une optique de stratification et d'intégration agrosylvopastorale;

5°/ L'appui financier aux coopératives et aux organisations de base des éleveurs impliquées dans le sous -secteur : il y a lieu de leur aménager des possibilités d'accès au crédit (crédit pastoral, fonds pastoral etc.) qui sera nécessaire à l'équipement et à l'intensification des productions;

6°/ La coordination et le suivi des activités programmées par l'évaluation continue de leurs impacts socio-économiques sur les bénéficiaires.

INTRODUCTION

La République Islamique de Mauritanie a élaboré en 1994 une stratégie de lutte contre la pauvreté et du développement à la base. La volonté politique qui soutient cette stratégie rentre dans le cadre des grands principes de développement durable. Les stratégies sectorielles spécifiques définies considérant la lutte contre la pauvreté concernent, entre autres, le secteur le plus porteur dans ce domaine qu'est le développement rural.

Le Programme mis en œuvre cherchera à placer une partie importante de mauritaniens au-dessus du seuil de pauvreté et de diminuer d'au moins 18% la proportion des pauvres dans la population pour l'an 2001. Ceci devrait se faire grâce aux efforts propres du pays et à l'assistance des partenaires au développement et des institutions internationales dont, particulièrement, les agences du système des Nations unies (PNUD, FAO).

En effet, dans l'optique de l'harmonisation de leur cycle de programmation, fixée pour l'an 2003, les agences des Nations-Unies représentées en Mauritanie réaliseront le bilan commun des pays et le plan cadre des Nations-Unies pour le développement (UNDAF) en liaison étroite avec le processus d'élaboration du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté du Gouvernement Mauritanien.

Ce bilan commun du pays sera une analyse, des secteurs prioritaires nationaux, ciblée sur la lutte contre la pauvreté. L'un des secteurs primordiaux est celui du développement rural dont les activités liées au sous-secteur de l'élevage - objet de cette consultation - constitue l'essentiel pour ce secteur. Le sous-secteur de l'élevage est, à notre avis, le plus avantageux et le plus important aspect à maîtriser quant à ses impacts (positifs ou négatifs) réels ou potentiels sur la situation de la pauvreté en Mauritanie et les remèdes à lui apporter.

Le présent travail consiste, conformément aux termes de références (ci-joints) à :

- * faire ressortir les points saillants de la situation de l'élevage en relation avec la gestion des ressources naturelles dans le contexte de la lutte contre la pauvreté pour le bilan commun du pays;

- * dégager les perspectives, faire des suggestions recommandations ou des axes de réflexions afin de résoudre les goulots d'étranglements et problèmes identifiés permettant de faciliter l'élaboration d'orientations pertinentes dans le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSPL) et du plan cadre des Nations-Unies pour le Développement (UNDAF).

En outre, nous espérons que ce travail s'intégrera «harmonieusement» avec ceux des autres activités pour la réalisation d'une stratégie multisectorielle de lutte contre la pauvreté et du développement durable du secteur agricole.

Afin de mieux saisir le sous-secteur, nous avons jugé opportun de faire une évaluation rétrospective, indispensable, depuis le premier plan de développement économique et social du pays jusqu'à nos jours, en ce qui concerne les données environnementales et la gestion des ressources naturelles dans le cadre des stratégies, programmes, projets et actions les plus importants réalisés et dont les impacts continuent à se faire sentir.

Aussi il nous a semblé utile de faire une matrice des projets, en la matière, déjà réalisés ou en cours afin d'avoir une large information dans le sous-secteur ce qui va nous aider à asseoir des avis motivés pour dégager des perspectives de

résolutions/dépassements des contraintes facilitant et/ou améliorant l'élaboration de stratégies pertinentes dans le CSLP.

Ce rapport s'articule autour des points suivants :

- I. Point sur la documentation existante sur le sujet;
- II. Synthèse de la documentation traitant les questions ci-dessous;
- III. Constats de la situation de l'élevage, ses caractéristiques et son évolution;
- IV. Problématique élevage et gestion des ressources naturelles;
- V. Analyse de l'impact de l'élevage dans le domaine de la lutte contre la pauvreté;
- VI. Stratégies et Programmes dans ce sous-secteur et l'état de leur mise en œuvre;
- VII. Conclusions et Recommandations sur les axes de réflexions pour améliorer l'impact des stratégies et programmes proposés;
- VIII. Résumé pour le bilan commun (stratégie du Développement de l'élevage et sécurité alimentaire, principales filières et impacts sur la réduction de la pauvreté).

La méthodologie utilisée pour faire ce travail, repose essentiellement sur :

- La recherche et l'analyse des documents existants en la matière (cf. liste de la documentation en annexe 1);
- La discussion avec les cadres et personnes ressources des différents départements (MDRE, MED, CDH/LPI, CSA) et des Organisations Internationales (PNUD, FAO, Banque Mondiale) et autres Organisations non Gouvernementales- Fédération Luthérienne Mondiale (FLM)- concernées sises à Nouakchott.

I/ Point sur la documentation existante sur le sujet

Les principaux documents élaborés depuis plus de trois décennies concernant le sous-secteur d'élevage s'articulent autour des différentes études, projets, stratégies et programmes suivants (cf. liste exhaustive en annexe 1) :

- De 1963 à 1984 : Les quatre plans de développement économique et social
- Etudes et projets sur l'amélioration et la gestion des ressources agrosylvopastorales réalisés essentiellement par les Pays-Bas (ITC) Fonds Européen (SEDES), France (IEMVT), USAID, Allemagne (GTZ);
- Projets de développement de l'Elevage, Appui institutionnel et Equipement : France (CCF, FAC), Fonds Européen du Développement (FED) Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement, Fonds Irakiens, OPEP, Norvège, Banque Islamique, FAO, PNUD;
- Stratégies et Programmes nationaux :
 - Programme de Redressement Economique et financier (PREF : 1985-1988);
 - Plan directeur de lutte contre la désertification (PDLCD) 1987;
 - Programme de Consolidation et de Relance (PCR) : 1989-1991;
 - Programme d'Ajustement du secteur Agricole (PASA) : 1988-1993;
 - Programme multisectoriel de lutte contre la désertification (PMLCD) 1992;
 - Programme d'Investissement Publics (PIP) : 1994-1996;
 - Politiques et Stratégies générales pour le Développement du Secteur Rural : Horizon 2010.

II -Situation de l'Elevage : Caractéristiques et évolution

Les autorités politiques des années 60 et 70 avaient donné la priorité à l'exploitation minière et au secteur tertiaire [1]. On considérait à l'époque que les activités agricoles (agriculture, élevage) ne pouvaient améliorer les conditions économiques et sociales; que les ressources pastorales naturelles produisaient assez de biomasse végétale pour entretenir le cheptel national qui faisait travailler l'écrasante majorité de la population. En 1965 plus de 70% des habitants vivaient essentiellement de l'élevage. Ils étaient nomades et transhumants. Tous les plans de développement économique et social (il y a eu quatre plans élaborés de 1963 à 1980) étaient axés principalement sur les ressources minières et activités tertiaires.

De 1960 à 1970, le seul projet qui concernait l'élevage était le programme de vaccination du cheptel (Projet PC15 de Lutte Contre la Peste Bovine) financé par le Fonds Européen de Développement (FED). Cette période a connu les effets néfastes de la sécheresse de 1968-1969 (cela n'avait pas attiré l'attention des pouvoirs publics). Les actions concernant le sous-secteur se limitaient exclusivement à assurer la protection du cheptel par des campagnes annuelles de prophylaxie contre les principales maladies et affections connues dans le pays. Cette période est marquée par la sécheresse de 1972 - 1973. En vingt ans d'indépendance et en dépit de l'apport de l'élevage dans l'économie nationale (plus du quart du produit intérieur brut national), le bilan des activités exécutées durant les quatre plans cités est demeuré négligeable. Les succès relatifs obtenus se situent au niveau des actions sanitaires et de l'hydraulique pastorale (réalisée sans étude de l'impact sur l'environnement). Aucun programme global de développement intégré du sous-secteur n'a été conçu sur la gestion des ressources naturelles et la lutte contre la pauvreté induite par les effets de la sécheresse.

La période de 1960 à 1985 est caractérisée par :

- Une forte diminution des ressources fourragères naturelles (ressource quasi-exclusive pour l'alimentation du bétail);
- Des variations importantes des effectifs du cheptel caractérisées par une évolution en dents de scie (cf. tableau effectif du cheptel en annexe 2).

En 1974, les troupeaux bovins, ovins et caprins et camelins, ont subi des pertes importantes respectivement de 50%, 30% et 7% par rapport à leurs effectifs de 1968 - 1969. La dernière grande sécheresse (1982-1984) qui a frappé le pays a été aussi dure que la précédente particulièrement dans les régions du Sud-Est du pays qui étaient moins touchées en 71 - 73.

La production fourragère des parcours dépend largement des aléas climatiques. Le mode d'élevage extensif caractérisé par le nomadisme et la transhumance est lié aux contraintes de l'abreuvement et de l'existence des pâturages. L'abreuvement demeure la contrainte principale car il conditionne l'exploitation des parcours. Les déplacements se faisaient par groupes de familles (en petits campements) afin d'avoir une mobilité soutenue permettant d'exploiter les ressources végétales dispersées et situées parfois à des distances importantes. La plupart des pasteurs méridionaux élèvent des bovins qu'ils associent à des petits ruminants ou à quelques camelins. Certains pratiquent en plus l'agriculture. Aujourd'hui l'élevage camelin est le plus nettement lié au nomadisme.

L'élevage sédentaire était dans sa quasi totalité, avant la période des sécheresses, le fait des communautés villageoises de la vallée du Sénégal, des populations des Adebayes (maures noirs) et des communautés de planteurs de palmiers dattiers dans les zones sahariennes des oasis.

Les périodes successives de sécheresse ont entraîné :

- une modification de l'amplitude des mouvements de transhumance; tous les animaux (toutes espèces confondues) se dirigent en saison sèche beaucoup plus au sud qu'autrefois et séjournent plus longtemps dans les pays limitrophes (Mali-Sénégal) à la recherche des pâturages et de l'eau;
- Une sédentarisation progressive des éleveurs ayant perdu leur bétail le long des axes routiers (route de l'espoir), près de leur ancien terrain de culture ou dans les principaux centres urbains (exode rural);
- Une nouvelle typologie de propriétaires de bétail (fonctionnaires, commerçants etc.) ayant capitalisé sur le bétail (fuite du fisc); ainsi depuis quelques années, on remarque le développement d'un élevage aux fins accumulatives voire spéculatives. Les troupeaux appartiennent de plus en plus à des propriétaires urbains qui les confient à des bergers ou à quelques membres de leur famille.

La raréfaction des ressources fourragères naturelles constatée, le déclin de l'élevage extensif (73% des éleveurs étaient nomades ou grands transhumants au début des années 60, ils étaient 35% en 1977 et seulement 11% en 1991; cette tendance se poursuit), obligent les éleveurs à s'adapter aux conditions écologiques. Les animaux sont nourris de plus en plus avec des aliments concentrés importés et grâce au développement des cultures irriguées, avec des sous-produits agricoles et/ou agro-industriels (paille de riz, farine et sons etc.). L'élevage semi-intensif ou même intensif prend de l'importance. Cela se remarque à Rosso et à Nouakchott où des dizaines de coopératives ou d'unités laitières (camelines et bovines) sont implantées.

Les systèmes de production extensifs évoluent vers des systèmes agropastoraux. Aussi on pourrait classer le système actuel de production à dominance pastorale en quatre types :

- le type nomade ou à grande transhumance (au Nord du pays et dans les Hodhs principalement);
- le type d'élevage à moyenne transhumance basé sur une mobilité adaptée à la variabilité des ressources fourragères avec souvent un appoint nutritif constitué d'aliments concentrés et/ou des sous-produits agricoles ;
- le type d'élevage sédentaire avec un début de modernisation pratiqué par des agriculteurs ou des agro-éleveurs;
- Le type d'élevage périurbain cité précédemment.

Le sous-secteur de l'élevage malgré son importance et les actions dont il a bénéficié (cf. liste des projets exécutés en annexe 6) n'a pas atteint tous les résultats escomptés. Il demeure encore entravé par plusieurs contraintes dont les principales sont :

- La non maîtrise des statistiques de l'élevage (effectifs réels, productivités, paramètres dynamiques des troupeaux etc.);
- La non implication effective et en vraie des populations concernées dans la gestion des ressources et de l'environnement (cf. chapitre ci-dessous);
- Les moyens humains d'encadrement et de vulgarisation non soutenus et une politique relative à la recherche -développement quasi-inexistante;

- La faible motivation des collectivités pastorales pour assurer une gestion efficace des ressources naturelles et l'insuffisance d'un cadre juridique approprié dans ce domaine;
 - Le degré encore réduit de l'intégration agriculture-élevage;
 - Le faible taux des investissements (6%) accordé par rapport aux autres secteurs notamment l'agriculture;
 - La non organisation et le suivi de la commercialisation du bétail, des sous-produits d'élevage et le faible degré de l'insertion de l'élevage dans l'économie nationale;
- La non prise en compte, dans la conception de plusieurs projets de l'aspect lutte contre la pauvreté induite par la sécheresse et de l'amélioration soutenue des revenus des éleveurs.

La productivité du cheptel national est estimée à plus de 70.000 tonnes d'équivalent carcasse-viande et plus de 400.000 tonnes de lait en 1996 [55]. Le cheptel qui s'est reconstitué donne 1,4 UBT per capita (le plus élevé dans la sous-région). Malgré le faible taux d'investissement indiqué, consenti à l'élevage, sa participation au produit intérieur brut est demeurée presque constante (moyenne de 15% par an de 1990 -1999 alors que pour l'agriculture elle stagne autour de 5% [55]). L'amélioration des productions, constatée aujourd'hui, est due essentiellement aux facteurs suivants :

- Une période de pluviométrie assez clémente depuis 1992;
- Un développement des coopératives d'éleveurs et des organisations socioprofessionnelles (Groupement National des Associations de Coopératives agrosylvopastorales -GNACASP- Fédération Nationale des Agriculteurs et Eleveurs de Mauritanie- FNAEM - Fédération Nationale des Eleveurs de Mauritanie - FNEM - Fédération Nationale des Commerçants du Bétail – FNCB- Fédération Nationale des Coopératives des Bouchers -FNCB, Groupement National des Aviculteurs de Mauritanie- GNAM- etc.) de plus en plus conscientes de leur rôle;
- Une lutte soutenue contre les principales maladies du bétail et une réalisation notable d'infrastructures sanitaires.

La situation actuelle ne sera pas figée (les aléas climatiques non maîtrisables sont instables). Elle risque même de se dégrader si une politique énergique de consolidation des acquis n'est pas mise en place très rapidement. Cette politique doit tenir compte de façon claire de la problématique de l'élevage dans une optique globale et intégrée de la gestion rationnelle des ressources naturelles et de la lutte contre la pauvreté (cf. chapitres suivants).

III-PROBLEMATIQUE ELEVAGE ET GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

III.1. Problématique Pastorale

La gestion des ressources pastorales en Mauritanie était fondée depuis des siècles sur les droits coutumiers et la référence à la "Charria" (droit musulman). L'emprise des terres à pâturages était non exclusive. Elle dépendait de la structure politique et hiérarchique de la société. Les techniques pastorales traditionnelles, fondées sur la mobilité et la connaissance du milieu, ont permis pendant

longtemps, en période normale de la pluviosité, une exploitation des parcours sans les détruire. Cependant les stratégies extensives d'exploitation qui caractérisaient les systèmes pastoraux traditionnels visaient principalement à sécuriser les productions animales. Elles s'exprimaient (et s'expriment toujours) par la propension à accumuler le cheptel le plus important possible; or l'accroissement incontrôlé du cheptel constitue à moyen et long termes, un risque majeur pour l'environnement et donc pour le système lui-même. Les stratégies d'exploitation des parcours familiales ou individuelles accentuées, à nos jours par la nouvelle typologie de propriétaires, absentéistes, de grands troupeaux, potentialisent inévitablement une surexploitation des ressources naturelles surtout que l'accès à celles-ci est libre.

Les réalisations publiques en matière de l'hydraulique pastorale durant les politiques passées, ont été inégalement réparties dans l'espace. D'une manière générale, les aménagements effectués n'avaient prévu aucune mesure d'accompagnement au niveau des points d'eau créés anarchiquement (mesure relative à une gestion rationnelle de l'eau et des pâturages environnants). Aujourd'hui encore, malgré de grandes réalisations depuis près d'une décennie sur le plan de la création de nouveaux puits et forages (Programme Japonais), les mesures d'accompagnement définies ci-dessus ne sont que peu ou pas appliquées. Aussi plusieurs zones pastorales sont peu dotées ou dépourvues de points d'eau. Il s'agit principalement des zones de l'Awker, des zones comprises entre Achram - Lebheir - Barkéol, entre Boumdeïd - Kiffa - Tamchakett, Aleg-Mâle- Monguel, Kobeni - Touil-Tintane, des zones pastorales au Sud du Hodh El Chargui, des Dhars (Néma, Oualata), de l'Agane et des zones pastorales du Nord (Adrar et Tiris). Cette mauvaise répartition des points d'eau, complique davantage la gestion des ressources naturelles particulièrement en période de soudure et/ou lors des déficits pluviométriques intra ou interannuels sur le territoire national.

Les sécheresses des années déjà évoquées, les mouvements des populations et du bétail ont conduit à une exploitation désordonnée des parcours. Ce système pastoral traditionnel dans un écosystème (Saharo-Sahélien) déjà très fragilisé a été profondément déstabilisé (biomasse herbacée constituée de graminées annuelles à cycle végétatif très court et des graminées vivaces qui sont en voie de réduction). L'évolution récente dudit système, sous les effets anthropozoogènes et de la désertification, a entraîné un affaiblissement général des anciens mécanismes de régulation qu'ils soient d'ordre biologique, social ou politique.

Les terres à pâturages se rétrécissent de plus en plus. La désertification qui avance du Nord au Sud associée au développement de l'agriculture dû aux aménagements hydro agricoles au Sud du pays, crée des sources de conflits potentiels entre agriculteurs et éleveurs et entre éleveurs eux-mêmes. De même la sédentarisation massive accentue la pression sur les ressources à cause de la recherche de la satisfaction des besoins domestiques (nourriture, construction, chauffage etc.). Ce sont aujourd'hui plus de 65% de la population qui dépendent de ces ressources pour leur sécurité alimentaire et leurs revenus.

Les données statistiques quantitatives sur les ressources pastorales ne sont pas encore totalement maîtrisées. Cependant les estimations (qu'il faudra manipuler avec réserve) indiquent que la productivité moyenne des 140.000 ha de terres à pâturages que compte le pays actuellement produiraient 6,3 milliards d'unités fourragères (UF) correspondant aux besoins de 2,5 Millions d'unités bétail tropical (UBT); or l'effectif du cheptel national qui est de 3,5 Millions d'UBT dépasserait de

beaucoup la capacité de charge d'équilibre de l'écosystème pastoral [55]. Le manque d'indicateurs réellement vérifiables pour le suivi des ressources naturelles fait qu'une planification concertée de la gestion des ces ressources pour un développement durable, reste hypothétique.

Si sur le plan de la santé animale (campagne de prophylaxie) le bilan est largement satisfaisant (disparition de la peste bovine depuis presque deux décennies), en revanche les facteurs essentiels intéressant l'amélioration des productions animales et de la productivité du cheptel n'ont pas été pris en compte de façon efficiente.

De même le problème de la formation des groupements d'éleveurs et du personnel technique d'encadrement à laquelle on a accordé quelque attention que depuis peu de temps, apparaît dans le contexte actuel comme une question fondamentale. L'amélioration qualitative des productions animales et des systèmes de productions passe nécessairement par l'organisation des producteurs en groupements et leur responsabilisation effective vis à vis des ressources naturelles disponibles dans leur espace.

Afin de mieux gérer les ressources naturelles, les pouvoir publics, dès le début des années 80, ont toutefois mis en place un cadre juridique et élaborés des projets pour ce faire. Il faut tout de même noter qu'à part la dernière loi portant sur le "Code pastoral" l'ensemble des mesures juridiques concernait d'abord l'agriculture, l'eau et l'environnement.

III.2- Principaux Eléments du Cadre Juridique et Institutionnel

- Cadre juridique

- **Loi 67.71 portant statut des Coopératives**

Cette loi complétée par celle de 93.15 est à la base de la création des associations de coopératives agrosylvopastorales. C'est dans ce cadre que le Projet Elevage II a créé les associations pastorales (AP) qui devraient être responsabilisées dans la gestion des ressources naturelles.

- **Loi 83.127 portant réorganisation foncière et domaniale**

Cette loi et son décret d'application contiennent quelques éléments (pas exhaustifs) définissant le régime foncier des communautés pastorales. Sous ce régime la quasitotalité du domaine pastoral appartient à l'État puisqu'il ne relève pas de la propriété privée et n'est pas réputée avoir été mis en valeur en dehors des puits ou forages réalisés hors de la propriété privée. En effet ses articles 9 et 22 stipulent que " les terres mortes" sont la propriété de l'État que " tous puits et forages situés en dehors des propriétés privées sont déclarés d'utilité et d'usage publics".

- **Ordonnance 85.144 et circulaire n° 90-31/MINT/MHE portant sur le code de l'eau**

Ces textes indiquent que les ouvrages hydrauliques situés dans le domaine des communes pourraient être concédés à des personnalités physiques ou morales et donc aux coopératives pastorales organisées pour gérer les réalisations physiques (exploitation d'intérêt général). L'ordonnance citée fixe l'ordre de priorité d'utilisation des eaux et donne à l'élevage la primauté quant aux finalités de l'eau après les besoins humains par rapport aux autres secteurs.

- **Loi cadre sur l'environnement**

Elle établit les principes généraux de la politique nationale en matière de protection de l'environnement et garantit l'utilisation rationnelle des ressources naturelles.

- **Code Forestier** :

La loi n° 97-007 abrogeant et remplaçant l'ordonnance 82.174 portant code forestier stipule que le domaine forestier de l'Etat et des collectivités locales doit faire l'objet d'aménagement établissant des servitudes opposables aux usagers, aux propriétaires privés et aux pouvoirs publics. Aussi elle interdit au bétail de pâturer ou de passer dans les forêts classées et les zones reboisées.

- **Le Code pastoral**

Dernier en date. Il vient d'être adopté par le parlement et le Sénat. Ce Code qui fait référence à la "Charria" et aux droits coutumiers préconise la mobilité pastorale et l'accès libre aux ressources comme stratégie d'exploitation des ressources pastorales. Il définit les modalités pratiques de règlements des conflits entre agriculteurs et éleveurs.

Il apparaît à l'étude et à l'analyse des lois ordonnances, décrets, circulaires etc. Concernant le cadre juridique existant, les deux constats ci-après :

1°/ Une volonté politique depuis 1986 (date de démarrage du Projet Elevage II) d'associer les collectivités locales à la gestion de leur environnement.

2°/ Quelques ambiguïtés quant à l'application des textes et à la responsabilisation effective des associations ou coopératives sur le plan de la gestion foncière (Code pastoral, circulaire du Ministère de l'intérieur, loi sur l'environnement).

- **Cadre Institutionnel**

La Mauritanie a mis un cadre institutionnel assez intéressant qui devrait jouer un rôle primordial quant aux décisions à prendre et au suivi de tous les programmes, stratégies et actions concernant la gestion des ressources naturelles. Il s'agit :

- du Comité National de l'Environnement et du Développement (CNED) : Comité Interministériel présidée par le MDRE
- Du Comité Technique de l'Environnement et du Développement (CTED);
- Des Conseils Régionaux de l'Environnement et du Développement (CRED) présidés par les Walis
- De la Direction Technique Chargée de l'Environnement créée au sein du MDRE.

Ce cadre institutionnel mis en place est très récent (à partir de 1993). Il est peu opérationnel encore particulièrement ceux concernant les régions malgré une volonté réelle de décentralisation prônée par les pouvoirs publics.

III.3. Principaux Programmes et Projets Impliqués dans la gestion des ressources Naturelles

Plusieurs programmes et projets ont été exécutés ou sont en voie d'exécution dans le cadre de la préservation des écosystème pastoraux, de la lutte contre la désertification, de la sensibilisation et de la tentative de responsabilisation des populations sur la gestion rationnelle des ressources naturelles. Il s'agit principalement de :

- Programme National de Lutte Contre la Désertification (PAN)

Ce programme sous la tutelle du MDRE (DEAR) devra mettre en œuvre le plan d'action national selon le concept de "l'approche programme". Il est suivi et appuyé par le PNUD et a démarré en 1996.

- Projet de Gestion des Ressources Naturelles en Zones pluviales (PGRNP) financé par la Banque Mondiale.

Ce Projet inscrit dans la durée a pour objectifs à long terme de réactiver le processus de régénération naturelle des terres et de la biomasse végétale des parcours, d'appuyer l'élevage et l'exploitation rationnelle des ressources naturelles. Ce projet met en place un système de gestion par le biais des Associations de Développement Communautaires (ADC), approche gestion des terroirs.

Il intervient actuellement dans trois régions de l'Est Mauritanien : Hodh El Ghargui, Hodh El Gharbi et Assaba. Les communes concernées par cet important projet bénéficient d'actions assez intéressantes si elles sont suivies sur le plan de la gestion des ressources.

Plusieurs ADC chargées de gérer les ressources ont été créées au niveau de plusieurs communes dans les Moughataa de Néma, Amourj, Djigueni, Timbedra Tintane, Aïoun, Kobeni, Tamchakett, Kiffa et Kankossa.

Les réalisations déjà faites concernent la création de pépinières de plants pour reboisement et de mise en défens des zones dégradées, la réhabilitation et la construction de puits et l'établissement de périmètres pilotes pastoraux. Ces réalisations rentrent parfaitement bien dans l'optique de responsabilisation des collectivités locales dans la gestion de leur terroir.

-Projet d'Appui Institutionnel aux organisations socio-professionnelles (AFD)

L'Agence Française de Développement (AFD) pourrait financer par le biais dudit projet de micro-projets pertinents dans le domaine de la lutte contre la pauvreté proposés par lesdites organisations.

- **Projet Gestion des Ressources Naturelles de l'Est Mauritanien (GTZ) Hodh El Gharbi**

L'objectif global de ce projet est de faire bénéficier les populations de l'Est Mauritanien d'un développement économique équitable pour une gestion durable des ressources naturelles. Ce projet a élaboré ledit code pastoral instituant les principes de gestion des parcours.

- **Programme Assaba (Lutte Contre l'Abandon des Terroirs Villageois - PNUD-FENU)**

Ce Programme intervient dans 14 Communes de l'Assaba. En matière d'élevage les actions sont centrées sur la sécurisation des productions animales et la protection et l'aménagement des écosystèmes.

- **Projet Elevage II (Banque Mondiale, BAD, OPEP, Norvège)**

La réalisation la plus importante de ce projet exécutée de 1987 à 1995 a été la mise en place d'association de coopératives pastorales (42 AP ont été créées en fin de Projet le groupement national des Associations de Coopératives agrosylvopastorales). Le but recherché était de responsabiliser les éleveurs dans leurs zones pastorales et leur donner les moyens de les gérer de façon rationnelle tout en améliorant la productivité de leur cheptel grâce à la réalisation de micro-projets de développement. ***Cependant, bien qu'elles aient apporté une large sensibilisation au niveau de la surveillance et de l'exploitation des pâturages, leurs activités dans ce domaine ont été limitées principalement à cause d'un appui sur le plan juridique qui a fait défaut à notre avis.***

• **Projet de Développement intégré de l'Agriculture Irriguée en Mauritanie dans la Vallée du Sénégal (PDIAIM- Banque Mondiale)**

Dans le cadre de son fonds pour l'action environnementale, ce projet pourrait jouer un rôle primordial dans la gestion des parcours par le développement de la production des sous-produits agricoles et agroindustriels et des cultures fourragères. Son programme d'activités pour la période 2000 en ce qui concerne le développement des cultures fourragères pourrait déjà commencer à agir dans ce sens.

• **Projet Oasis**

Ce projet dans le cadre des appuis aux associations créées mettra l'accent dans son programme 2000 sur le développement des boucheries villageoises et la lutte contre la désertification par la protection des zones oasiennes.

Il est cependant encore très tôt de juger de l'impact réel de ces réalisations sur la gestion des ressources naturelles surtout qu'il demeure des incertitudes sur le plan juridique.

IV-ELEMENTS D'ANALYSE DE L'IMPACT POTENTIEL DE L'ELEVAGE DANS LE DOMAINE DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

IV.1. Place et importance de l'élevage dans la lutte contre la pauvreté

La Mauritanie comme dit précédemment est un pays à vocation pastorale évidente. Le sous-secteur d'élevage continue à faire vivre et à employer une frange très importante de la population dont dépendent leur sécurité alimentaire et leurs revenus. Aussi grâce à la pratique sociale de la Zakatt, une catégorie importante de personnes profite de l'élevage (répartition des revenus).

L'élevage est l'activité principale du secteur rural (près de 80% du PIB rural et plus de 15% du PIB national [55]). Les estimations des effectifs du cheptel donnent 1,114 millions de camélins, 1,080 millions de bovins plus de 10 millions d'ovins et caprins, plus de 2 millions de têtes de volailles, 63.000 équins et 250.000 asins (animaux de transport et d'exhaure par essence qui contribuent grandement dans les revenus de beaucoup d'habitants).

En 1997 la valeur ajoutée d'élevage était estimée à 23 milliards d'Um. La Mauritanie grâce à l'élevage est autosuffisante en viande et dispose en la matière d'un potentiel important pour l'exportation [53].

Les productions sont évaluées à plus de 70.000 tonnes de viande et près de 400.000 tonnes de lait en 1996 dont 20,7% pour les bovins, 31,6% pour les petits ruminants et 47,7% pour les camélins [55].

Les effets drastiques des sécheresses que le pays a connus ont fait perdre, à une grande partie des habitants, la seule activité qu'elle avait pour vivre. L'exode rural qui a augmenté de façon spectaculaire la population des principales villes en est une des conséquences. Les bidonvilles qui se sont constitués abritent de très nombreuses anciennes familles d'éleveurs. Cependant il demeure, qu'aujourd'hui, la pauvreté est plus sévère en milieu rural et les pauvres y sont les plus importants. Tous n'ont pas pu quitter leur terroir.

En effet, les études sur les indicateurs permettant de mesurer la gravité de la pauvreté indiquent que les habitants les plus pauvres sont d'abord en milieu rural de l'Est et du Centre du Pays (principaux domaines sylvopastoraux) suivi des zones rurales du fleuve et enfin des villes.

L'incidence de la pauvreté dans ces lieux est respectivement de 71,7%, 60,2% et 37,8% de leur population [51].

Malgré l'ampleur des effets de la sécheresse, ce sont paradoxalement lesdites zones, où la pauvreté est la plus importante, qui occupent, aujourd'hui dans le pays, la première position dans le domaine de l'élevage. ***Cette corrélation indique clairement qu'aucune action pour le préservation des ressources naturelles ou pour la lutte contre la désertification ne peut avoir la moindre chance de réussite si l'on ne combat pas la pauvreté dans ces zones.*** Aussi l'élevage étant le principal potentiel dans ces régions, son rôle dans la lutte contre la pauvreté doit être renforcé car il en constitue l'élément incontournable. Il va sans dire que cette lutte contre la pauvreté doit nécessairement passer par des investissements dans ce sous-secteur dont les capacités sont les plus porteuses en matière de création d'emplois et de revenus nouveaux ou simplement pour

l'amélioration des conditions de vie des populations concernées grâce à des actions augmentant les revenus familiaux et permettant de lutter contre la malnutrition dans les familles démunies.

IV. 2 Eléments de développement de l'élevage

Les éléments de développement du sous-secteur à mettre en œuvre, en général, afin d'améliorer le potentiel de l'élevage dans la lutte contre la pauvreté, reposent sur :

- Santé animale

Il y a lieu d'assurer une solide couverture sanitaire du cheptel. Le premier facteur de production est une bonne santé des animaux. Les actions relatives à la lutte contre les principales maladies doivent être renforcées. La prise en compte des enquêtes épidémiologiques dans l'optique d'une planification des actions de prophylaxie du bétail est une nécessité. La politique de l'exercice privée de la profession vétérinaire par l'appui à l'installation doit être poursuivie et consolidée. De même il faudra renforcer le programme d'auto-emploi des auxiliaires vétérinaires pour améliorer les soins vétérinaires des animaux grâce à la formation des jeunes issus des villages concernés.

- Hydraulique pastorale

Le programme de l'hydraulique pastorale (forages et puits) doit être appuyé particulièrement au niveau des zones pastorales riche en pâturages mais peu dotées ou dépourvues de points d'eau. Cet appui doit tenir compte des mesures de gestion rationnelle des ressources. Cela pourrait limiter les mouvements du bétail et des éleveurs et atténuer sensiblement le processus de l'exode rural.

- Alimentation du bétail

L'alimentation du bétail doit prendre une importance capitale dans les programmes du sous-secteur. La résolution du problème lié à l'insuffisance fourragère doit être faite, d'une part, par l'introduction de la fauche manuelle des pâturages non exploités en zones sylvopastorales au niveau des groupements ou des coopératives d'éleveurs des associations communautaires de développement et d'autre part, par le développement des cultures fourragères et des sous-produits agricoles au niveau des organisations d'agriculteurs ou d'agroéleveurs dans les zones de la vallée du Fleuve.

- Productions animales

Il s'agira pour augmenter les productions animales de :

1°/ Développer les productions laitières en milieu périurbain, dans les oasis et dans les périmètres agricoles et multiplier les activités semblables à celles des sociétés Tiviski et Top-lait. La Mauritanie importe des quantités de lait sous différentes formes (liquide, poudre). Il sera nécessaire d'appuyer les privés de cette filière au niveau de la collecte, la conservation, la transformation et la distribution de cette denrée.

2°/ procéder à l'accroissement de l'embouche paysanne dans la vallée du Fleuve afin d'augmenter les animaux de boucheries et à la promotion et au développement de l'aviculture en milieu paysan.

3°/ Améliorer l'exploitation des sous-produits d'élevage (peaux, cuirs, cornes) grâce à un appui au niveau des groupements artisanaux, des organisations de base des éleveurs et des coopératives des femmes en milieu rural et urbain.

- **Recherche – Développement**

Le Centre National d'Élevage et de Recherches Vétérinaires (CNERV) devra mettre l'accent sur la recherche zootechnique notamment sur les connaissances de caractéristiques et performances de base de nos espèces animales et sur les possibilités d'amélioration de ces performances.

- **Commercialisation**

En matière de commercialisation il y a lieu de soutenir les organisations socioprofessionnelles impliquées et les groupements de base des éleveurs par l'organisation des circuits de collecte, l'information sur le prix du bétail et la création et l'équipement des pistes de bétail (gîtes d'étapes).

La prise en compte de l'ensemble des éléments ci-dessus dans les stratégies permettra sans nul doute l'accroissement de l'impact du sous-secteur d'élevage dans la lutte contre la pauvreté.

VI.3 Potentialités de l'élevage dans la lutte contre la pauvreté.

La détermination d'actions d'une lutte ciblée à partir des potentialités de l'élevage peut contribuer de façon rapide et significative à réduire la pauvreté dans le pays.

Le choix des espèces animales à cycle court de production pour l'amélioration des productions laitières et de viandes en milieux périurbain et rural (petits ruminants et volailles), la valorisation des sous-produits de l'élevage (peaux, cuirs et cornes) l'exploitation des ressources naturelles (fourrages et bois mort) et le développement de la culture attelée sont les éléments primordiaux à prendre en considération.

- ***L'élevage de case des petits ruminants (caprins)***

Pour assister les familles pauvres à faire de l'élevage, l'espèce caprine est la plus adaptée dans ce contexte à cause de sa rusticité, sa production et son aspect prolifique (cf. liste des races et espèces animales et leurs aptitudes en annexe 4). Le cheptel petits ruminants est estimé à près de 10 millions dont plus de 4 millions seraient de l'espèce caprine.

Il s'agira d'identifier les familles nécessiteuses dans les poches de pauvreté et procéder (conformément à la fiche de projet en annexe) à la distribution des caprins pour un élevage de case.

- **Elevage de volailles**

Les estimations des effectifs de la volaille sont relativement faibles (environ 2 millions de têtes). L'élevage avicole en milieu pastoral en vraie grandeur est seulement à ses débuts. Il s'agira d'introduire au sein des familles ou des coopératives féminines de préférence, l'élevage de la volaille locale améliorée avec des coqs raceurs provenant notamment des pays limitrophes (Maroc-Mali-Sénégal) (cf. fiche de projet 7 en annexe).

- **Sous-produits d'élevage (peaux, cuirs, et cornes)**

C'est là un potentiel énorme très faiblement utilisé pour améliorer les revenus des éleveurs et autres exploitants de ces produits (une bonne partie de ce potentiel est d'ailleurs exploitée par les pays de la sous-région- Sénégal particulièrement). La valorisation de ces sous-produits est peu développée (les exportations des cuirs et peaux sont limitées à 3% des exportations africaines destinées à l'Europe; pourtant la Mauritanie est le plus grand producteur de la sous-région : 1, 4 UBT/ capital). Les abattages donnent 78.000 têtes de bovins et plus de 2,5 millions de petits ruminants. Cela peut fournir plus de 70.000 cuirs et plus de 2 millions de peaux de petits ruminants [56].

Aussi sans quantifier l'apport des cornes, ce potentiel peut à lui seul faire vivre une frange importante des habitants et améliorer les revenus des éleveurs, bouchers et autres travailleurs dans le secteur artisanal traditionnel. Il pourrait augmenter de façon très sensible l'apport en devises indispensables pour le développement du pays (cf. fiche de projet dans ce domaine en annexe);

- **Ressources fourragères naturelles et exploitation de bois mort en zone sylvopastorale**

Comme nous l'avons souligné dans la problématique pastorale, il existe des zones pastorales riches en fourrages naturels non exploitées par les transhumants faute de points d'eau. Ces pâturages sont souvent détruits par les feux de brousse causant ainsi d'énormes dégâts sur l'environnement, les personnes et les animaux. Ce sont les zones pastorales du Sud-Est mauritanien (Tintane, Kobeni, Djiguenni, Amourj, Bassiknou), les Dhars de Néma, Walatta, Bassikounou, les Djenkas de l'Assaba et certaines zones du Guidimakha (Ndoumoli, Sabouciré), la zone de Haddad au Gorgol etc.

Il s'agira de mettre à la disposition des personnes identifiées dans les communes les plus concernées par la pauvreté de moyens appropriés permettant la récolte, la conservation et la vente des fourrages naturels et/ou l'exploitation de bois mort (cf. fiche de projet 8 en annexe). Les expériences antérieures (PLELMVASP) ont montré que 16 balles d'environ 10 kg en moyenne ont été produites par fauche manuelle en 2 Jours par 5 travailleurs. Cela est extrêmement important.

Au niveau de la vallée du fleuve, l'ensemble des réalisations sur le terrain au profit des coopératives en difficulté avec leur mobilisation et celle des différents partenaires (CDH/LPI, UNCACEM, SONADER, Agence Française de Développement -AFD, GTZ, PDIAIM) peuvent apporter - Si on greffe , au présent programme d'appui, un volet élevage (embouche et lait)- une valeur ajoutée importante par la valorisation des sous-produits agricoles et agroindustriels. Les importations du lait ont coûté au pays plus 1,7 milliards d'UM en 1996.

Un appui aux coopératives agropastorales dans ce domaine peut diminuer sensiblement ce coût et dégager plus de moyens financiers pour la lutte contre la pauvreté.

En effet, 1 ha de paddy ayant un rendement moyen de 4,5 T/ha produit 4,5 tonnes de matière sèches (MS) et plus d'une tonne de sous produits pouvant être valorisées en viande et lait.

Aussi dans les oasis les Coopératives féminines pourraient être soutenues pour la réalisation de micro-projets d'élevage de caprins en utilisant les sous-produits de la phoeniciculture et du maraîchage.

- **Approvisionnement des communautés pauvres en viande en milieu pastoral : Développement des boucheries villageoises.**

Il s'agira d'augmenter la disponibilité des viandes et améliorer les conditions alimentaires des communautés visées afin de limiter le prix des viandes en période de soudure à un niveau supportable par la plus grande majorité des habitants des villages visés.

Ce programme mettra à la disposition des coopératives de bouchers ou des femmes en manque d'activités, un fonds de roulement leur permettant l'acquisition de façon pérenne d'animaux de boucherie (cf. fiche de projet 4 en annexe).

- **Auto-emploi des auxiliaires vétérinaires.**

Ce programme a pour objectif de renforcer les activités des services vétérinaires publics qui disposent de peu de personnel par rapport aux besoins grâce à la formation de jeune chômeurs issus de villages démunis (cf. fiche de projet 9 en annexe).

- **Appui des Coopératives en milieu périurbain**

Les coopératives féminines en milieu périurbain prennent de plus en plus d'importance. La frange féminine issue du milieu pastoral a été la plus touchée par le phénomène de la sécheresse.

Il s'agira de les aider afin d'améliorer leur condition de vie par la réalisation de micro-projets d'élevage hors-sol (production de poulet de chair et des œufs) et d'élevage de case (cf. fiche de projet 3 en annexe).

- **Développement de la culture attelée**

La culture attelée peut contribuer à la lutte contre la pauvreté dans les zones de culture sous pluies ou derrière barrage (Sud-est du pays) grâce à l'énorme potentiel en animaux de trait qui s'y trouve (ânes, chevaux, bovins etc.). La promotion de la culture attelée permettra d'améliorer sensiblement les surfaces cultivables et donc augmenter les productions agricoles (autosuffisance alimentaire) et de libérer du temps aux agriculteurs pour s'adonner à d'autres activités.

V. STRATEGIES ET PROGRAMMES PROPOSES **- ETAT MISE EN ŒUVRE**

Les stratégies et programmes de 1960 à 1985 au niveau du sous-secteur de l'élevage avaient pour objectifs essentiels :

- La lutte contre les épizooties par des campagnes de prophylaxie et de traitement des animaux (cette activité occupait plus de 90% du temps des services de l'élevage);
- La reconstitution du cheptel éprouvé par les sécheresses;
- La protection de la nature par un programme unique de création d'un réseau de pare-feux;

- L'amélioration de l'hydraulique pastorale.

Après trois décennies et en dépit de l'apport du sous-secteur de l'élevage, les succès relativement notables obtenus par cette stratégie et ce programme se situent au niveau des actions sanitaires et de l'amélioration de l'hydraulique pastorale. Rien ou presque pendant cette période n'a été fait en ce qui concerne la gestion rationnelle des ressources naturelles et le développement intégré global du secteur rural.

C'est dans ce contexte que la Mauritanie en étroite collaboration avec ses partenaires au développement (Banque Mondiale, PNUD, FAO, etc.) a élaboré à partir de 1985 plusieurs documents cadres de politiques économiques. Ils s'agit de:

- **Le Programme de Redressement Economique et Financier (PREF- 1985-1988)**

Ce programme en matière d'élevage visait, entre autres, la lutte contre la désertification et la Préservation du milieu (Projet de lutte Contre l'Ensablement et de la Mise en Valeur Agrosylvopastorale - PLEMVASP), la gestion rationnelle des pâturages et l'organisation des associations de coopératives pastorales et leur participation aux charges financières relatives à la protection sanitaire du cheptel et aux réalisations physiques effectuées (puits, parcs etc.) (Projet Elevage II).

- **Le Programme d'Ajustement du Secteur Agricole "PASA"** qui a permis de 1988 à 1993, la réalisation d'importantes actions dont notamment le crédit de type mutuel, la réforme foncière, la libéralisation des prix et de la commercialisation, la réorganisation du MDRE et des structures de Recherches et de Vulgarisation Agricole.

- **Le Programme d'Investissement Publics (PIP) 1994-1996** qui avait retenu comme objectif principal le développement des ressources humaines et la lutte contre la pauvreté, la lutte contre la désertification (Convention de Lutte Contre la Désertification) et l'amélioration de la gestion des ressources naturelles.

- **Les objectifs et stratégies retenus par le département du MDRE pour l'horizon 2010 s'appuient sur les éléments suivants :**
 - Consolider les réformes du PASA à travers une gestion rationnelle, intégré et durable des ressources renouvelables;
 - Contribuer à la garantie de la sécurité alimentaire par le développement des productions animales, végétales et leur diversification;
 - Améliorer les revenus des productions (éleveurs, agriculteurs), développer l'emploi rural et conserver les ressources naturelles (cf. programme et projets mis en œuvre en annexe 7):

En application des objectifs et stratégies identifiées dans les différents programmes (PREF, PASA, PCR, PIP), le Gouvernement avait réalisé plusieurs projets concernant l'élevage et la gestion des ressources naturelles (cf. matrice projets réalisés ou en cours, en annexe 6). Les principaux résultats obtenus en la matière sont :

- l'organisation des éleveurs et agro-éleveurs en associations pastorales et le désengagement de l'Etat des circuits de distribution et de commercialisation; (intrants d'élevage, Société Mauritanienne de Commercialisation du Bétail (SOMECOB);

- L'amélioration de l'hydraulique pastorale et la réalisation d'opérations de fauche au niveau de deux périmètres pastoraux en étroite collaboration avec les Associations Pastorales concernées ;
- L'appui aux services techniques (élevage, agriculture, environnement) pour les infrastructures, la formation, l'information et le renforcement institutionnel notamment au niveau de l'aviculture et l'élevage périurbain;
- L'appui au Centre National d'Elevage et de Recherches Vétérinaires;
- L'appui à la mise en place d'un système d'alerte précoce par le biais d'un réseau national d'épidémio-surveillance des maladies animales;
- La promotion de l'exercice privé de la profession vétérinaire par l'appui à l'installation
- L'Elaboration d'un Code d'Elevage.

Programmes et projets en cours de réalisation relatifs à la lutte contre la pauvreté

Dans le cadre de son plan d'actions prioritaires de lutte contre la pauvreté le CDH/LPI mène actuellement quelques projets dans ce domaine.

- **Programme d'Investissement Communautaire dans le Hodh El Gharbi pour l'an 2000.**

Ce programme sera réalisé par le projet PGRNP à la suite de diagnostics effectués par des équipes dudit projet au niveau des communes de Gogui, Modi-bougou, Voulanya, Gat-Teydouma et Sava. Ce diagnostic a permis d'identifier les potentialités et contraintes des dites zones grâce à l'application de la méthode accélérée de recherche participative (MARP).

Les actions de ce programme porteront sur :

- la réalisation de 28 puits neufs et le réfection de 19 autres;
- La protection des champs contre la divagation des animaux par un système de clôture afin d'enrayer les dégâts causés par le bétail estimés à 30% de la production;
- Le développement de la culture attelée afin d'augmenter les productions agricoles grâce à la traction animale;
- La construction de 3 marchés hebdomadaires, de 3 aires d'abattages, de 8 parcs de vaccinations et de deux postes vétérinaires;
- La réalisation d'un micro-projet de production de volaille;
- La formation en matière d'auxiliaires vétérinaires, de culture attelée et de gestion;
- La création de pôles pastoraux où seront aménagés des couloirs de passage et de gîte d'étape pour le bétail transhumant (abreuvement, soins, infrastructures).

Ce programme est au stade de lancement d'appels d'offres au niveau du PGRNP.

- **Réalisation d'un projet de distribution de petits ruminants au profit des couches vulnérables de la Commune de Mâle (Brakna).**

Plus de 1000 têtes de brebis ont déjà été distribuées aux familles nécessiteuses. Un vétérinaire a été recruté pour suivre cette opération;

Ce programme de lutte contre la pauvreté proposé et les projets en cours d'exécution à travers un mécanisme de développement axé sur la valorisation des ressources locales permettront, si ils sont bien menés et suivis, une intégration des différentes activités agrosylvopastorales dans le tissu économique et social des populations des zones concernées.

Les stratégies et programmes réalisés ont eu des résultats satisfaisants dans certains domaines qui mériteraient certes d'être renforcés. Ils s'articulent autour des points ci-après :

- Le désengagement de l'Etat des fonctions de production, de commercialisation et de transformation ce qui induira son remplacement à moyen et long termes par une société civile qui va s'organiser de mieux en mieux pour assurer ces fonctions. Ceci dans le cadre de la gestion des ressources naturelles sera fondamental;
- La responsabilisation des organisations socioprofessionnelles, encore timide, mais qui pourrait prendre de l'ampleur et de la vigueur dans l'avenir;
- L'élaboration de textes et lois mettant en œuvre un cadre juridique qui est encore insuffisamment appliqué, mais pouvant évoluer si la tendance de la volonté politique actuelle persiste;
- L'amorce d'un début de la diversification agricole dans une optique d'intégration.

VI- CONCLUSIONS/ RECOMMANDATIONS : AXES STRATEGIQUES COMPLEMENTAIRES

Les stratégies et orientations définies en matière de l'élevage et de gestion des ressources naturelles ont été conçues sans aller en profondeur dans le diagnostic du sous-secteur.

L'élevage et les ressources naturelles elles-mêmes sont peu connus. Il est cependant clair que l'importance de l'élevage et la place prépondérante qu'il occupe dans l'environnement socio-économique du pays est une évidence qu'atteste la réalité quotidienne de l'écrasante majorité de la population.

Les stratégies, énoncées dans les différents programmes et autres lettres de politiques de développement sectoriel, constituent une plate-forme intéressante qui devra toutefois être mieux précisée et améliorée dans la perspective de l'élaboration d'un document global de stratégie de développement du sous-secteur court, moyen et long termes devant être adopté par le gouvernement.

Les axes exploratoires complétant ou améliorant lesdites stratégies reposent particulièrement sur les éléments ci-dessous :

1°/ Axe connaissance réelle du milieu

Il y a lieu de procéder dans les meilleurs délais à une étude exhaustive sur l'écosystème pastoral (biomasse végétale, hydraulique pastorale), le recensement du cheptel (effectif réels et paramètres dynamiques des troupeaux) en fonction des différents systèmes de production définies ci-dessus. Depuis 1960, des programmes et projets sont identifiés, réalisés, évalués sans vraiment connaître les données de base du sous-secteur de l'élevage. Toutes les stratégies et prévisions préconisées sont basées sur des estimations

sans aucune méthodologie scientifique connue. Il est donc essentiel qu'à partir de l'an 2001 les statistiques concernant le sous-secteur soient maîtrisées. Toute action de développement doit reposer sur un diagnostic clair de la situation et des évolutions des systèmes sur lesquels on se propose d'intervenir. Ce diagnostic doit lui-même provenir d'une approche pluridisciplinaire et les populations concernées doivent y participer. Des enquêtes périodiques et des suivis des variations de la biomasse végétale grâce à l'utilisation des imageries de satellite pourraient être d'un intérêt précieux dans les programmes d'aménagement et de gestion des ressources naturelles.

2°/ Axe Responsabilisation des organisations de base des éleveurs et agro-éleveurs.

Toute la problématique du développement tourne en définitive autour du concept de sécurisation et donc de la recherche de nouvelles formes de garanties à long terme des risques majeurs environnementaux (sécheresse, désertification, épizooties, etc.). Compte tenu du contexte de l'accroissement démographique et celui du cheptel, de la sédentarisation et souvent de la raréfaction de la biomasse végétale, il est à craindre une surexploitation dangereuse des ressources naturelles si les stratégies anarchiques ou individuelles (nouveaux grands éleveurs absentéistes) sont maintenues. Il est alors nécessaire de renforcer la stratégie de l'organisation des groupements locaux, responsables, susceptibles d'appliquer des règles (conformément aux lois) répondant aux situations concrètes et donc de stabiliser et de sécuriser les systèmes de production.

Il y a lieu de responsabiliser effectivement les collectivités locales vis à vis des ressources disponibles dans leur espace.

Pour ce faire le cadre juridique existant doit être amendé. Le Code pastoral qui vient d'être adopté, la loi 83.127 portant sur l'organisation foncière et domaniale, l'ordonnance 85.144 et la circulaire 90-31 portant sur le code de l'eau, la loi cadre sur l'environnement, doivent être complétés dans cette optique et doivent tenir compte de la possibilité de modernisation du système d'élevage.

Aussi l'évolution des effectifs des animaux en raison du risque potentiel qu'elle représente doit être étroitement maîtrisée et adaptée à l'utilisation des ressources disponibles et des techniques utilisées. Déjà les 3,5 millions d'UBT du cheptel, dépasseraient la capacité de charge d'équilibre de l'écosystème pastoral.

Des droits clairement définis et sans aucune ambiguïté doivent être reconnus aux organisations de base des éleveurs afin qu'elles se sentent réellement responsables des domaines pastoraux quant à l'entretien et à la mise en valeur. Ces droits doivent préserver le droit des tiers sous réserve de leur participation aux efforts que déploient les collectivités locales et aux capacités de charges des ressources.

3°/ Axe relatif à la formation du personnel d'encadrement et des collectivités locales

Le sous-secteur souffre depuis 1960 d'un manque de personnel approprié pour l'amélioration et la gestion des ressources naturelles. D'abord une étude est nécessaire pour connaître objectivement le disponible actuel du personnel de conception, d'encadrement des collectivités locales et de la recherche fondamentale.

Il existe déjà un besoin notable en matière de zootechniciens, de pastoralistes et de techniciens pour l'amélioration des productions par filière (lait, viandes, etc.) et de

valorisation des sous-produits (peaux, cuirs). Ces cadres formés doivent concevoir en fonction des situations, entre autres, de petits manuels de vulgarisation sur les techniques d'aménagement et de gestion des pâturages. De même il y a lieu d'aider les producteurs (éleveurs et agro-éleveurs) au plan technique à suivre l'évolution de leurs systèmes de production et à dégager les moyens de sécuriser ceux-ci à long terme (contrôle des effectifs, destockage, technique de fauchage et de conservation des fourrages naturels, etc.). Il faut enfin amener les producteurs à faire de l'épargne dans les caisses populaires à la place de la forme traditionnelle d'épargne c'est à dire l'accumulation du bétail.

Ces deux niveaux de formation sont indissociables si l'on veut conférer une durabilité aux actions.

4./ Axe intensification de la production : intégration agrosylvopastorale.

Les terres à pâturages doivent faire l'objet d'une planification rationnelle et concertée. Le schéma directeur de l'aménagement du territoire au Ministère de l'intérieur doit être pris en considération. Il y a lieu d'impliquer dans l'élaboration des plans d'aménagement du territoire les collectivités locales.

Il est nécessaire dans l'exploitation des parcours de tenir compte de la complémentarité entre les différents systèmes de production. Les zones agricoles (vallée du fleuve) doivent servir à terme à décharger le secteur extensif du bétail pour la production intensive de lait et de viande. Elles doivent en outre produire des quantités importantes de fourrage (cultures fourragères) et de sous-produits agricoles ou agro-industriels pour assurer une alimentation complémentaire du cheptel des organisations de base des éleveurs qui se trouvent en élevage extensif.

5./ Axe appui financier aux Associations ou Coopératives Pastorales (Organisations de base des éleveurs)

Les organisations pastorales ou agro-sylvopastorales clairement identifiées représentent des entités à personnalité morale au même titre que les coopératives agricoles. Il y a lieu de leur aménager des possibilités d'accès au crédit (crédit agro-pastoral) qui sera nécessaire à l'équipement et à l'intensification. Il faudra lier l'épargne et le crédit dans le cadre d'institutions de type mutualiste regroupées à l'échelle locale.

En revanche il y a lieu de ramener la taxe sur le bétail particulièrement sur les grands troupeaux des grands éleveurs afin de créer chez eux des besoins monétaires et les amener à faire un destockage plus important de leurs troupeaux. Cette taxe pourrait alimenter un fonds pastoral destiné à financer certains investissements en milieu pastoral et la formation des éleveurs et du personnel d'encadrement.

En effet la modification de la typologie des propriétaires des animaux au profit des commerçants, fonctionnaires et gros éleveurs affairistes et absentéistes, aggravera le phénomène observé durant les périodes de sécheresse. Cela va inéluctablement entraîné l'appauvrissement des petits éleveurs et une exploitation abusive des ressources naturelles sans implication des véritables éleveurs concernés. Il faudrait plutôt aider cette nouvelle catégorie d'éleveurs " modernes" à faire de l'élevage sémi-intensif par le système de " ranching" en leur octroyant de grandes espaces pastorales qu'ils devront aménager.

6./ Axe relatif à la coordination des programmes et projets et au suivi

Il y a lieu de procéder dans l'immédiat à la coordination des différents projets et programmes en cours d'exécution. Aussi le suivi des activités programmées par l'évaluation continue de leurs impacts socio-économiques sur les bénéficiaires doit être pris en compte par les services techniques concernés.

ANNEXES

ANNEXE 1 : DOCUMENTS EXISTANTS CONCERNANT LE SUJET

1. Plan quadriennal 1963-1966 : Bilan d'exécution : Ministère des Affaires Etrangères et du Plan
2. Abattoir Frigorifique de Kaédi : Présentation du Projet 1969
3. Plan de Développement Economique et Social 1970-1973 : Ministère de la Planification RIM
4. Centre Pilote d'Elevage et de Production Fourragères de Rosso -SEDES 1970
5. Amélioration des pâturages et des Productions Animales en Mauritanie (FAO-1971)
6. Projet de Développement de l'Elevage dans le sud-est Mauritanien FED 1972
7. Projet de Développement de l'Elevage dans le sud-ouest Mauritanie BIRD-1972
8. Troisième Plan de Développement Economique et Social RIM 1976-1980
9. Programme d'Hydraulique Villageoise et Pastorale dans les Etats de la CEAO 1979
10. Commercialisation du bétail en Mauritanie-Geogely FAO-1979
11. Plan de Développement Economique et Social 1980-1984 : Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire RIM
12. Projet RAMS : Etude supplémentaire du sous-secteur de l'élevage : Gestion et Développement des Pâturages USAID - 1981;
13. Projet Amélioration Pastorale en Mauritanie ITC (Pays-Bas) 1981
14. Projet Développement de l'élevage dans le sud-ouest Mauritanien IDA (Banque Mondiale) 1980;
15. Projet Développement de l'Elevage dans le sud-est Mauritanien FED (1982)
16. Lettre de politique de développement du sous-secteur de l'élevage : Banque Mondiale 1985
17. Identification des Associations Pastorales P. Bonte, M. Gaye. A.W. CHEICH 1986
18. Rapport d'Evaluation du Projet Elevage II : Banque Mondiale 1986
19. Projet de suivi par Télédétection des ressources naturelles renouvelables dans les régions du Gorgol, Guidimakha et Assaba IEMVT - 1986
20. Thèmes pour l'amélioration de la gestion agrosylvopastoral Projet Elevage II 1986
21. Plan de directive de lutte contre la désertification MDRE Direction de la Protection de la Nature 1986
22. Pâturages et Elevage dans le sud-est Mauritanien.
Etude intégrée sur les pâturages, leur gestion, leur restauration : Boudet-IEMVT/CIRAD/CNERV/1987
23. Plan directeur de lutte contre la désertification (PDLCD) 1987
24. La Régénération des milieux naturels dans le domaine sahelien-C.Toupet 1984.
25. Etude pour l'intégration d'un volet Elevage dans le Projet d'irrigation du Gorgol Noir (Foum El Gleita) Phase II M. Gaye FAO 1987
26. Programme de Redressement Economique et Financier (PREF) 1985 -1988
27. Etude de Mise en place des Associations Pastorales - Projet Elevage 1988
28. Ajustement du Secteur Agricole : sous-secteur Elevage RIM - 1988
29. Programme Opération Villageoise FED 1989
30. Programme multisectoriel de lutte contre la désertification (PMLCD) 1992
31. Projet Assaba (programme de lutte contre l'abandon des terroirs villageois) PNUD+FENU
32. Programme de Consolidation et de Relance (PCR) 1989-1991
33. Programme d'Ajustement du Secteur Agricole (PASA) 1988-1993
34. Politique et Stratégie en Matière d'Elevage - Direction Elevage - 1990
35. Programme Expérimental de mise en place des Associations Pastorales Projet Elevage II 1991
36. Rapport sur la commercialisation du bétail de la viande et sous-Produits Elevage M. Gaye, M.Ould Zeidane CILSS 1991)

37. Projet de Gestion Intégrée des Ressources Naturelles de l'Est Mauritanien GTZ 1991
38. Eléments d'une stratégie global de développement de l'Elevage en Mauritanie
Projet Elevage II 1991
39. Projet de Récolte et de Conditionnement des Ressources Fourragères des
Parcours MDR 1991
40. Bétail et viande en Mauritanie : Commercialisation intérieure et extérieure. Situation
Actuelle et Perspectives BDPA 1992 (J. Lobry-M. Gaye- C.B. Youba
41. Programme Intégré des Ressources de l'Est Mauritanien Gestion des Pâturages. A
PAS Consulting 1992
42. Cartes agrophysiographiques Projet Gestion des Ressources Renouvelables
USAID 1992 Institut de Télédétection de l'Université d'Etat du Dakota du Sud
43. Programme Multisectoriel de Lutte Contre la Désertification (PMLCD) 1992
44. Programme de Lutte Contre l'Abandon des Terroirs Villageois de l'Assaba PNUD
1992
45. Code de l'Elevage et Réglementation de la Profession et de la Pharmacie
Vétérinaire Projet Elevage II B.L. Seynane 1993
46. Programme d'Investissement Publics (PIP) 1994-1996
47. Développement de L'Elevage : Rapport Technique D'information d'une Politique
de Développement de l'Elevage FAO 1994
48. Proposition d'une Politique de Développement de l'Elevage 1995 MDRE
49. PDIAIM - Rapport Général 1996
50. Etude du Secteur Agricole : Rapport sur le sous-secteur de l'Elevage A.
Soueid'Ahmed ; M. Gaye FAO 1996
51. Programme National de Lutte Contre la Pauvreté 1998 - 2001 - MED
52. Stratégie de Développement 1998-2001-RIM
53. Orientation pour l'élaboration du code pastoral en RIM - GTZ 1998
54. Programme d'Actions Prioritaires, de Lutte Contre la Pauvreté et d'Insertion dans le
deux Hodhs M.Gaye, O. Coulibaly, M. T.O/ Saleh
55. Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté CDH/LPI - 2000
56. Projet de Gestion des Parcours et de Développement de l'Elevage - FAO/BAD
2000
57. Programme d'Investissements Communautaires du CDHLCPI dans le Hodh El
Gharbi pour l'an 2000
58. Projet de Petits Ruminants au Profit des Couches Vulnérables de la Commune de
Male CDHLPI 1999
59. Bilan des Réalisation du PRGNP dans la Wilaya du Hodh El Chargui -2000
60. Bilan des Réalisations du PRGNP dans la Wilaya du Hodh El Gharbi- 2000
61. Bilan des Réalisations du PRGNP dans la Wilaya de l'Assaba.-2000
62. Politiques et Stratégies générales pour le Développement du Secteur Rural -
Horizon -2010.

ANNEXE 2 : Evolution des effectifs du cheptel (milliers de têtes)

ANNEE	BOVINS	OVINS et CAPRINS	CAMELINS
1950	797	2096	140
1955	1021	6898	295
1957	1211	-	413
1960	1447	8042	-
1964	2000	-	505
1968	2100	7060	720
1969	2430	8000	780
1970	1920	6750	720
1971	1550	6500	705
1972	1550	6500	700
1973	1500	6000	670
1974	1115	6300	680
1975	1300	7000	700
1976	1300	7500	700
1977	1400	7500	700
1978	1550	8000	700
1979	1400	7500	770
1980	1200	7000	770
1981	1200	7000	750
1982	1400	8000	760
1983	1300	7200	780
1984	1200	6500	790
1985	1100	7000	890
1986	1200	7200	840
1987	1200	7300	870
1988	1220	7700	910
1989	1300	8100	950
1990	1350	8500	990
1991	1200	8800	1020
1992	1200	9187	1050
1993	1500	9591	1082
1994	1150	10013	1090
1995	1120	10250	1100
1996	1080	10332	1114

Paramètre dynamiques des espèces (Moyenne utilisée)**I/ Taux d'exploitation**

Bovins	10%
Petits Ruminants	25%
Camelins	9%

II/ Poids Carcasse

Bovins	150kgs
Petit Ruminant	15 kgs
Camelin	180 kgs

Source : Bétail et Viande en Mauritanie BDPA 1992

ANNEXE 3 : Evolution du PIB (1986 - 1996) : Contribution du sous-secteur d'élevage en millions d'UM

	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Secteur Rural	14218	19485	21083	23509	21326	23226	24305	27804	29189	31113	34848
Agriculture	3265	3622	3806	4494	2922	3359	3472	6186	6582	7503	9406
Elevage	10346	14952	16162	17971	17642	18726	19217	19409	20593	21067	22900
Pêche	546	827	1016	913	631	1010	1485	2208	2014	2544	2539
Sylviculture	61	84	99	131	131	131	-	-	-	-	-
PIB courant	59715	67216	72043	81092	82353	89765	96591	113919	125446	141136	153310

	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Secteur Rural	11399	12037	12400	12528	11638	12547	12862	14511	15016	15802	17109
Agriculture	2456	2687	2760	2989	1741	21347	2289	3772	4165	4606	5619
Elevage	8354	8585	8790	8992	9495	9739	9993	10093	10346	10656	10901
Pêche	590	766	850	547	402	461	580	646	505	540	589
PIB courant 1985	55644	56700	57211	59378	58750	60455	61588	65726	69452	74068	77713

Source : ONS

ANNEXE 4 : Liste des races des espèces animales

Espèce	Race	Aire géographique	Caractères généraux	Aptitudes
Bovins	Zébu Maure	Régions du centre et de l'est	- Forme convexiligine eumétrique - Taille : M : 1,25 à 1,30 m F : 1,40 à 1,50 m Poids M : 305 à 500 kg F : 250 à 300 Kg - Robe Rouge foncée ou pie-rouge	- Lait 600 à 1000 l/Lactation de 6 à 7 mois - Viande : bon animal de boucherie - Travail bon porteur, peut parcourir 40 km par jour avec une charge de 80 à 100 kg
	Zébu Peulh	Région du Sud et sud-est	- Forme convexiligine médioligine - Taille : M : 1,25 à 1,50 m F : 1,25 à 1,45 m Poids M : 350 à 450 kg F : 250 à 300 Kg - Robe Blanche ou grise	- Lait 300 à 500 l/Lactation de 6 à 7 mois - viande : bon animal de boucherie - Travail : bon animal de trait et de portage
Ovins	Moutons maure à Poils ras	Zones sahélienne et sud-sahélienne	- Forme : Convexiligine hypermétrique - Taille : M : 0,70 à 0,90 m F : 0,65 à 0,80 m Poids 40 à 50 kg Robe : blanche tachetée de Noir, rousse	Lait : 50 à 100 l/Lactation de 5 à 6 mois viande : bon animal de boucherie
	Mouton maure à poils long	Régions sud et sud -est	- Forme : Convexiligine eumétrique Longiligine - Taille : M : 0,75 à 0,90 m F : 0,65 à 0,80 m Poids M : 30 à 45 kg F : 25 à 35 Kg Robe : noire tachetée de blanc	Lait : 0,2 à 0,4 l/j Lactation : 5 0 6 mois Viande : médiocre Production poils Utilisé pour confection des tentes
	Mouton peulh	Régions sud et sud -est	- Forme Convexiligine eumétrique Taille : 0,65 à 0,75 Poids : M : 30 à 50 kg F : 25 à 40 kg Robe : claire tachetée de Noire, fauve, acajou	Lait : 30 à 90 l/Lactation de 5 à 6 mois viande : bonne
Caprins	Chèvre du Sahel	Dans tout le Pays	Forme : Convexiligine Hypermétrique, longiligine	Lait : 100 à 300 l/ Lactation de 5 à 6 mois

Caprins	Chèvre du Sahara (Guera)	Dans les villes au nord du pays	<p>Taille M : 0,80 à 0,85 F : 0,70 à 0,75</p> <p>Poids : 25 à 35 kg Robe conjuguée de noire Blanche et grise</p> <p>Forme Ellipsométrique Taille M : 0,60 à 0,70 F : 0,40 à 0,50 Poids : 30 à 40 kg Robe : grise ou blanche Tachetée de rouge</p>	<p>viande : bon animal de boucherie</p> <p>Lait 300 à 400 1/ Lactation de 5 à 6 mois Viande : répugnée à cause de son odeur Sus-generis Reproduction : portées doubles ou triples fréquentes</p>
	Chèvres naine de l'est	Région du centre et de l'est	<p>Forme : petite taille, trapue Taille : 0,4 m Poids : 15 à 20 kg Robe : grise ou rousse</p>	<p>Lait 200 à 300 1/ Lactation de 5 à 7 mois Viande non appréciée Reproduction portée doubles ou triples fréquente</p>
Camelins	Dromadaires de l'aftout	Région du centre et du sud	<p>Forme : eumétrique, breviline musclé Taille : 1,85 à 1,90 Robe : brumâtre à extrémité foncé</p>	<p>Lait : 900 à 2000 1/ Lactation de 6 à 18 mois viande : bon animal de boucherie Travail : bon animal de selle et de transport (bat)</p>
	Dromadaire du Sahel	Région du nord et nord est	<p>Forme : longiline Taille : 2 à 2,10 m Robe : fauve à extrémité claire</p>	<p>Lait : 900 à 2000/ Lactation Viande : bonne Travail : bon animal de selle et de transport (bat)</p>
Asins	Race locale	Dans tout le pays	<p>Forme : trapue Taille : 0,90 m à 1,05 Robe : Grise claire ou baie Avec une ancre cruciale Marquée</p>	<p>Travail excellent animale de selle</p>
Equins	Cheval arabe	Régions des Hodhs et d'Adrar	<p>Forme : médioligne Légèrement serrée du devant et un carré du derrière Taille : 1,40 m Robe : grise</p>	<p>Travail : excellent Animal de selle et de course</p>
	Cheval barbe	Région du sud	<p>Forme : médioligne Taille : 1,42 à 1,48 Poids : 300 à 400 kg Robe : grise</p>	<p>Travail : bon animal de selle et de course</p>

**ANNEXE 5 : FICHES DE PROJETS PROPOSES DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LA
PAUVRETE (COURT TERME)**

FICHE DE PROJET N° 1

1. Intitulé : Exploitation des Peaux et Cuirs
2. Section d'intervention : Elevage
3. Coût du Projet : 60.000.000 UM
4. Zone d'Intervention : Aioun, Néma, Kiffa,, Kaédi, Nouakchott, Rosso
5. Description Sommaire :

Ce projet consiste à créer six tannerie, de type simple au démarrage, afin d'exploiter les quantités énormes de peaux des animaux abattus (petits ruminants et bovins)

Ces peaux seront valorisées grâce à un traitement adéquat au niveau de ces unités

La production sera vendue pour satisfaire les besoins locaux (artisanat traditionnel) en partie et exportée en Europe via une société nationale spécialisée à créer si elle n'existe pas par les organisations socioprofessionnelles.

Les Wilayas concernées sont les principales zones de production du cheptel national.

Les abattages des ovins et caprins se chiffrent à plus de 2,5 Millions de têtes par an. Ce chiffre ne tien pas compte des quantités énormes des abattages familiaux particulièrement en période de fêtes religieuses et plus de 70.000 têtes de bovins.

Chaque unité sera gérée par trois diplômés chômeurs qui auront effectué au préalable un stage de deux semaines auprès d'une unité de traitement nationale où à l'extérieur (Maroc ou Sénégal)

6. Objectifs :

- Valorisation des sous produits de l'élevage
- Création d'emplois
- Apport en devises
- Amélioration des revenus des bouchers et des éleveurs
- Approvisionnement de l'artisanat local en produits de qualité

7. Population Cible :

- Diplômés chômeurs
- Eleveurs et bouchers pauvres
- Artisans locaux

8. Activités à Entreprendre :

- Identification et acquisition d'un site de 2000 m2 bien placé (accessible, eau disponible, pas très proche des habitations)
- Aménagement du site (clôture, construction de façon simple de hangars pour séchoir et stockage, de bassin pour lavage et nettoyage des peaux, d'une loge pour gardien et lieu de vente)
- Identification des diplômés chômeurs et établissement d'un contrat avec ceux;
- Formation pendant 15 jours du personnel de l'unité (gérants + 3 ouvriers par unité)
- Suivi des activités par les services techniques des Délégations Régionales du MDRE

9. Résultats Attendus

- Vente de quantités importantes de peaux et cuirs

- Emploi permanent pour diplômés chômeurs et ouvriers
- Amélioration des revenus des éleveurs et bouchers

10. Intervenants/ Promoteurs

- ONG dans la mesure du possible
- Communes
- Délégations Régionales du MDRE

11. Approche d'Intervention

Ce projet sera exécuté par les bénéficiaires (organisations socioprofessionnelles) en collaboration avec une ONG, les Communes, et les Délégations Régionales

La construction des unités de traitement se fera par un entrepreneur local sous la supervision des communes concernées.

FICHE DE PROJET N° 2

1. Intitulé : Création de Fermes laitières (Elevage semi-intensif)
2. Section d'intervention : Elevage
3. Coût du Projet 55.000.000 UM
4. Zone d'Intervention : Ce projet sera réalisé dans les localités suivantes : Tintane, Kobeni, Aioun Djigueni, Adel Bagrou, Bassiknou, Amourj, Timbédra, Oualata, Néma, Fassala

5. Description Sommaire

Ce Projet consiste à insérer dans le secteur de l'élevage sémi-intensif, des diplômés chômeurs ayant des références techniques dans le domaine agro-pastoral. Il permettra d'élever un noyau de vache (une quinzaine par site pour démarrer) à leur 2^e gestation afin de s'assurer de leur qualité de bonne laitière.

Ce Projet qui va améliorer l'auto-consommation du lait produit, nécessitera l'acquisition d'un terrain d'un hectare qui sera clôturé et où seront construits de façon simple un hangar pour stockage de foin de 75 m², un magasin pour aliment de bétail et matériels de 25 m², une loge pour gardien de 20 m².

Il sera aussi équipé de mangeoires, d'abreuvoirs, d'une charrette asine.

Ce projet bénéficiera des centres de vent des fourrages fauchés par les coopératives, pour lever la contrainte essentielle au développement de la production laitière urbaine, périurbaine, ou dans les grandes agglomérations rurales.

6. Objectifs :

- Insérer des jeunes diplômés chômeurs dans le secteur agro-pastoral,
- Créer d'autre emplois (Vachers, gardiens, vendeurs de lait)
- Sécuriser la production laitière contre les risques environnementaux (sécheresse) et augmenter le disponible de lait durant les périodes de soudure
- Induire d'autres actions telle que la disponibilisation des animaux de boucherie de qualité

7. Population Cible

- Diplômés chômeurs
- Coopératives d'éleveurs dans la zone du projet.

8. Activités à Entreprendre :

- Identification des bénéficiaires
- Etablissement d'un contrat de prêt
- Formation pour 1 mois des bénéficiaires auprès des unités de production laitière à Nouakchott
- Acquisition d'un site de un hectare bien localisé (accessible, source d'eau permanente etc.)
- Clôture et construction des hangars d'un magasins d'un local et équipement en matériel (mangeoires, abreuvoirs, containers pour lait, etc.)
- Achat des animaux
- Suivi sanitaires et Zootechnique par les services techniques concernés d'encadrement (Inspections régionales, auxiliaires vétérinaires) à partir d'une fiche technique de suivi établie pour chaque troupeau.

9. Résultats Attendus

- 22 diplômés et autant d'ouvriers employés
- Production de lait/unité par an estimée à près de 20.000 l
- En plus du lait, l'unité de production pourra vendre les veaux destinés à la boucherie

- Diminution de lait importé; économie de devises
- Amélioration des revenus des éleveurs pauvres concernés

10. Intervenants/Promoteurs

- ONG dans la mesure du possible
- Entrepreneurs locaux
- Communes
- Délégations Régionales du MDRE

11. Approche d'Exécution

- Ce projet sera exécuté par les bénéficiaires en collaboration avec une ONG, les Communes et les Délégations Régionales du MDRE concernées;
- La construction des fermes se fera par des entrepreneur locaux sous la supervision des communes;

FICHE DE PROJET N° 3

1. Intitulé : Création d'Unités Avicoles Périurbaines
2. Section d'intervention : Elevage
3. Coût du Projet A définir
4. Zone d'Intervention : Aïoun, Néma, Kiffa, Kaédi, Nouakchott, Rosso

5. Description Sommaire

Ce Projet consiste à créer des unités de production de poulets chair et des œufs.

La production de chaque unité sera de 4.000 poulets de chair par an suivant une planification d'élevage de quatre bandes de 1000 poussins tous les deux mois et 1000 pondeuses

Chaque unité sera constituée, d'un poulailler de 100 m² pour poulets de chair divisé en 2 compartiments égaux) et d'un local de 100 m² divisé en 3 compartiments et servant de loge pour le gardien, de bureau et de resserre réfrigéré (pour conservation de poulets invendus) et 1 poulailler de 200 m² pour pondeuse, d'un magasin pour stockage d'aliment et matériel et d'un local pour abattage, éviscération, déplumer et pour la vente de produits frais. La construction des locaux se fera de façon simple et adaptée aux conditions climatiques de la région.

6. Objectifs :

- Approvisionner en viande de substitution qu'est la viande blanche et d'œufs les capitales régionales précitées
- Créer des emplois rémunérateurs pouvant augmenter très rapidement en fonction du rythme de consommation;
- Diminuer les importations en poulets de chair dont l'effet aura un impact sur la balance commerciale du pays
- Améliorer les revenus des femmes pauvres desdites villes.

7. Population Cible

- Coopératives féminines des zones périurbaines

8. Activités à Entreprendre :

- Identification de diplômés chômeurs qui seront gérants
- Formation pendant 15 jours des gérants et employés dans le domaine avicole auprès des unités de production de Nouakchott
- Identification et acquisition d'un site de 1 hectare bien placé (accès facile, eau disponible, pas très proche des habitations)
- Construction des locaux par un entrepreneur local
- Etablissement d'un contrat de suivi et d'approvisionnement des intrants (poussin d'un jour, aliment, équipement des poulaillers, etc.) avec la Coopérative Avicole Agricole et Fabrique Aliment Volaille de Nouakchott (CAAFAV)
- Suivi sanitaire des unités par les services compétents de la Délégation Régionale du MDRE.

9. Résultats Attendus

- Création d'emploi permanents
- Mise à la vente de viande blanche et des œufs

10. Intervenants/Promoteurs

- DR/MDRE
- ONG dans la mesure du possible
- Coopérative Avicole Agricole de Nouakchott (CAAFAV)
- Entrepreneurs locaux
- Coopératives féminines des zones périurbaines identifiées.

11. Approche d'Exécution

- Ce projet sera exécuté par les bénéficiaires en collaboration avec une ONG, la coopérative Avicole Agricole de Nouakchott et les Délégations Régionales du MDRE
- La construction des unités se fera par des entrepreneurs locaux sous la supervision des communes concernées.

FICHE DE PROJET N° 4

1. Intitulé : Boucheries Villageoises
2. Section d'intervention : Sécurité Alimentaire
3. Coût du Projet A définir en fonction des Coopératives identifiées
4. Zone d'Intervention : Régions du Sud-Est et du Centre du Pays.

5. Description Sommaire

Ce Projet consiste mettre à la disposition des Coopératives de bouchers identifiés et/ou des Coopératives féminines (en manque d'activités) un fonds de roulement leur permettant l'acquisition de façon pérenne d'animaux de boucherie afin de répondre aux besoins des villages.

Le montant alloué sera de 500.000 UM/Coopérative.

6. Objectifs :

- Améliorer les revenus des personnes concernées
- Lutter contre l'endettement des bouchers auprès des marchands de bétail ou de chevillards afin de limiter le prix de la viande à un niveau supportable par la plus grande majorité des habitants des villages visés
- Pérenniser les emplois
- Augmenter la disponibilité de viande et améliorer les conditions alimentaires des communautés visées.

7. Population Cible

- Bouchers et Coopératives féminines des villages ou grandes agglomérations ou réside un nombre très important de pauvres.

8. Activités à Entreprendre :

- Identifier les groupements de bouchers ou femmes pauvres organisées en coopérative
- Etablir un contrat de prêt
- Assister les bouchers sur le plan de l'inspection sanitaire (anté-mortem et post mortem de animaux).

9. Résultats Attendus

- Injection dans la zone d'intervention d'une masse monétaire ayant un impact économique important pour les éleveurs (destockage du bétail, amélioration du pouvoir d'achat des intrants vétérinaires, etc.);
- Augmentation et pérennisation des abattages dans les villages retenus;
- Approvisionnement en viande des familles pauvres à un prix accessible.

10. Intervenants/Promoteurs

- ONG dans la mesure du possible
- Coopératives de bouchers et/ou des femmes
- Communes
- Délégations Régionales du MDRE

11. Approche d'Exécution

- Ce projet sera exécuté par les bénéficiaires en collaboration avec une ONG, les Communes et les auxiliaires vétérinaires concernés.

FICHE DE PROJET N° 5

1. Intitulé : Appui à la Culture Attelée

2. Section d'intervention : Agriculture/ Elevage

3. Coût du Projet 94.500.000 UM

4. Durée d'Exécution :

Le projet sera composée de 3 phases :

1. Phase pour l'acquisition du matériel
2. Phase de livraison
3. Phase de formation, encadrement

5. Zone d'Intervention : Commune de Touil, Kobeni, Djigueni, Bousteila, Adel Bagrou, Facala

6. Description Sommaire

Il s'agit d'un projet d'appui à la promotion de la culture attelée, dans les zones de culture sous pluie ou derrière barrage. Cette zone présente les caractéristiques suivantes :

- Zone à agriculture sous pluie ayant un potentiel important en sol sablonneux profond
- Enorme potentiel en animaux de trait (ânes, chevaux, chameaux et bovins)

Le projet consistera à fournir aux agriculteurs bénéficiaires des charrues à traction bovine (1050) ainsi que des bœufs de trait (2100).

7. Objectifs :

- Amélioration de la production agricoles par son intensification
- Permettre aux populations concernées d'atteindre leur autosuffisance alimentaire
- Promotion de la fabrication des charrues bovines

8. Population Cible

- Agriculteurs de zone pluviale
- Fabricants des charrues
- Eleveurs des bœufs

9. Activités à Entreprendre :

- Organisation des paysans concernés en coopératives inter-villageoises
- Signature d'un protocole d'accord avec l'agence d'exécution, la coopérative artisanale de Bousteila
- Acquisition de charrues et des bœufs.

10. Résultats Attendus

- Amélioration de la production des cultures en sec
- Amélioration des conditions de travail des agriculteurs
- Amélioration des revenus des artisans

11. Intervenants/Promoteurs

- MDRE, Coopérative des artisans de Bouseila

12. Approche d'Exécution

Il sera procédé à l'acquisition des charrues et des animaux de trait auprès des promoteurs et éleveurs locaux.
Le matériel sera ensuite livré aux différentes localités avant la période d'hivernage, la construction des bâtiments d'entreposage assurée par des entrepreneurs privés;
Le recouvrement des investissements sous forme de crédit assuré par l'agence d'exécution, en l'occurrence une ONG compétente en matière de micro-finance.

13. Observations

Le choix des localités bénéficiaires devra se faire en étroite collaboration avec les Hakems et les maires des communes retenues.

FICHE DE PROJET N° 6

1. Intitulé : Petit Elevage de Caprins
2. Section d'intervention : Elevage
3. Coût du Projet 50.000.000 UM
4. Zone d'Intervention : Régions du Sud -Est et Centre du Pays identification de 50 Communes les plus touchées par la pauvreté

5. Description Sommaire

Ce Projet consiste à mettre à la disposition de quelques familles d'agriculteurs ou éleveurs totalement démunis des villages retenus, 5 chèvres de race locale (chèvre du Sahel) laitières ou en gestation. Ces chèvres cédées, à titre de prêt, seront remboursées soit en bétail (à partir des naissances) soit en argent obtenu grâce aux revenus tirés de la production des animaux (vente de lait, de jeunes mâles pour la boucherie etc.).

Les chèvres remboursées seront cédées à leur tour à une autre famille dans les mêmes conditions afin de perpétuer l'opération ad libitum.

6. Objectifs :

- Introduire une activité supplémentaire chez les agriculteurs et aider à reconstituer un petit cheptel pour les éleveurs démunis
- Contribuer à lutter contre la malnutrition des femmes et des enfants grâce à la consommation de lait de chèvre très riche en éléments nutritifs;
- Augmenter les revenus de la famille grâce aux recettes provenant de la vente de lait et des jeunes mâles destinés à la boucherie.

7. Population Cible

La population cible sera issue des familles les plus nécessiteuses des agriculteurs où des anciens éleveurs ayant perdu leur bétail et qui se sont sédentarisés.

Les communes seront concernées à raison d'une moyenne de 4 villages/communes et de 10 familles/village, 2000 familles seront touchées dans la zone d'intervention au démarrage du projet (Test).

8. Activités à Entreprendre :

- Création des commissions communales composées du Maire de la commune d'un représentant de la Gendarmerie, de l'Inspecteur de l'élevage et d'une représentante du Secrétariat d'Etat de la Condition Féminine;
- Identification des villages bénéficiaires par la dite commission;
- Création des sous commissions villageoises comprenant des notables, des personnes charismatiques,
- Recensement des familles bénéficiaires par les sous commissions;
- Etablissement d'un contrat de prêt entre la famille bénéficiaire et la sous commission de notable du village
- Achat des animaux dans la zone d'intervention retenue
- Distribution des animaux aux familles par la sous commission des notables
- Suivi sanitaire et zootechnique des animaux distribués par les services techniques d'encadrement (Inspection Régionale du MDRE, auxiliaires vétérinaires) à partir d'une fiche technique de suivi établie par famille ou par des vétérinaires en chômage engagés pour cette opération.

9. Résultats Attendus

- Production de lait pour l'autoconsommation familiale

Chaque famille peut obtenir au moins 180 litres/an en considérant une production par femelle de 0,3litre/jour pendant 4 mois dans des conditions d'élevage sahélien.

10. Intervenants/Promoteurs

- Communes
- ONG dans la mesure du possible
- Délégation Régionale du MDRE

11. Approche d'Exécution

- Ce projet sera exécuté par les communes en collaboration avec une ONG et les Délégations Régionales du MDRE

12. Observations

Les animaux achetés doivent être en excellente santé.

FICHE DE PROJET N° 7

1. Intitulé : Petit Elevage de Volaille
2. Section d'intervention : Elevage
3. Coût du Projet 11.000.000 UM
4. Zone d'Intervention : Régions du Sud -Est et Centre identification de 50 Communes les plus touchées par la pauvreté

5. Description Sommaire

Ce Projet rentre dans le même cadre que l'appui au petit élevage de caprins. Il consiste à distribuer aux femmes des ménages choisis, 5 poules pondeuses et 1 coq de race améliorée provenant soit de la zone ou importés du Mali (ce type de volaille est connu dans la sous-région). Chaque famille recevra en plus 10 mètres de grillage approprié pour l'aider à faire un poulailler de type local

Cette volaille sera cédée à titre de prêt remboursé de la même manière que celui du bétail.

7. Objectifs :

- Introduire une activité supplémentaire chez les agriculteurs dans une zone du projet
- Développer l'aviculture paysanne
- Diversifier les sources de protéines animales pour améliorer l'alimentation des populations et contribuer à la lutte contre la malnutrition grâce à la consommation des œufs riches en éléments nutritifs;
- Augmenter les revenus de la famille par la vente des œufs et des poulets de chair

8. Population Cible

La population cible sera issue des familles les plus nécessiteuses des agriculteurs où des anciens éleveurs ayant perdu leur bétail et qui se sont sédentarisés.
50 communes seront concernées à raison d'une moyenne de 4 villages/communes et de 10 familles/village, 2000 familles seront touchées dans la zone d'intervention.

9. Activités à Entreprendre :

- Création des commissions communales composées du Maire de la commune d'un représentant de la Gendarmerie, de l'Inspecteur de l'élevage et d'une représentante du Secrétariat d'Etat de la Condition Féminine;
- Identification des villages bénéficiaires par la dite commission;
- Création des sous commissions villageoises comprenant des notables, des personnes charismatiques,
- Recensement des familles bénéficiaires par les sous commissions;
- Etablissement d'un contrat de prêt entre la famille bénéficiaire et la sous commission de notable du village
- Achat des animaux dans la zone d'intervention retenue
- Distribution des animaux aux familles par la sous commission des notables
- Suivi sanitaire et zootechnique des animaux distribués par les services techniques d'encadrement (Inspection Régionale du MDRE, auxiliaires vétérinaires) à partir d'une fiche technique de suivi établi par famille.

10. Résultats Attendus

- Chaque famille peut facilement augmenter très rapidement la quantité de sa volaille et obtenir au moins 300 œufs /an
- Cette opération pourra améliorer de façon exceptionnelle l'aviculture paysanne et contribuer de façon substantielle à disponibiliser des poulets de chair dans la zone du projet.

11. Approche d'Exécution

- Communes;
- ONG dans la mesure du possible
- Délégation Régional du MDRE

12. Observations

Ce projet sera exécutée par les communes en collaboration avec une ONG et les Délégations Régionales du MDRE.

Les animaux achetés doivent être en excellente santé.

FICHE DE PROJET N° 8

1. Intitulé : Exploitation de Fourrages Naturels et de Bois mort
2. Section d'intervention : Emploi
3. Coût du Projet 20.000.000 UM
4. Zone d'Intervention : Communes de Lehreijatt, Tintane, Touil, Bousteila, Adl Bagrou, Ferreni

5. Description Sommaire

Ce Projet consiste à mettre au niveau de chaque commune un nombre important de charrettes asines et de matériels de fauche pour la récolte de fourrages naturels et/ou l'exploitation de bois mort. Ce matériel sera cédé sous forme de prêt à des personnes aptes, ou à des coopératives. Le fourrage récolté manuellement, de préférence en période propice de l'année ou en saison sèche et le bois mort exploité, seront vendus dans les principaux villages de la zone ou dans les centres urbains du pays.

6. Objectifs :

- Créer une source durable de revenus et de travail dans les zones concernées
- Limiter les feux de brousse en exploitant des zones pastorales inexploitées par manque d'eau
- Assurer la couverture des besoins en fourrages des animaux destinés à la production laitière et à la boucherie dans la zone du programme.

7. Population Cible

Population des communes concernées.

8. Activités à Entreprendre :

- Création des commissions communales composées du Maire de la commune d'un représentant de la Gendarmerie, du représentant de l'Inspecteur du MDRE et du notable) chargée d'identifier les 50 premiers bénéficiaires par commune;
- Etablissement d'un contrat entre les bénéficiaires et la mission communale
- Achat de 300 charrettes de bonne qualité, 600 ânes (2 par charrette) et du matériel adéquat : 2 faucilles, 2 râtaux, 2 haches et de la ficelle par charrette;
- Suivi des activités des bénéficiaires par la commission communale.

9. Résultats Attendus

- Employer des dizaines de personnes
- Générer des revenus

10. Approche d'Exécution

- ONG dans la mesure du possible
- Communes concernées
- Délégation Régional du MDRE

12. Observations

Ce projet sera exécutée par les communes en collaboration avec une ONG et les Délégations Régionales du MDRE.

Les animaux achetés doivent être en excellente santé.

FICHE DE PROJET N° 9

1. Intitulé : Appui à l'Auto-Emploi des Auxiliaires Vétérinaires
2. Section d'intervention : Elevage
3. Coût du Projet 19.200.000 UM
4. Zone d'Intervention : Tamchakett, Tintane, Kobeni, Touil, Aïn Farba, Bassiknou, Amourj, Fassala, Timbédra, Djiguenni

5. Description Sommaire

Ce Projet consiste à appuyer et à renforcer quantitativement les auxiliaires vétérinaires dans ces deux Wilayas étant donné l'importance des effectifs du cheptel et la nécessité d'assurer une bonne santé animale. Il s'agit de mettre à la disposition des communes 150 auxiliaires issus des villages concernés. Ces auxiliaires pourraient être formés par le Projet Service Agricole (PSA) qui prendra en charge cette formation.

Le présent programme prendra en charge les trousseaux vétérinaires, la première dotation des produits et médicaments essentiels cédés aux intéressés à titre de prêt et remboursables.

6. Objectifs :

- Créer des emplois porteurs à des jeunes issus des villages démunis
- Renforcer les activités des services vétérinaires publics qui disposent de peu de personnel par rapport aux besoins du cheptel exprimés par les populations.

7. Population Cible

Jeunes des villes sans travail

8. Activités à Entreprendre :

- Choix des jeunes des villes ciblés conformément à la méthodologie du projet PSA
- 15 villages par localités retenue
- Etablir un contrat avec les jeunes intéressés
- Former les intéressés pendant 15 jours au sein des Délégations Régionales;
- Mettre à la disposition des auxiliaires de matériels (trousseaux) et d'un lot de médicaments
- Suivi et évaluation du travail des auxiliaires par le personnel d'encadrement de Délégations du MDRE.

9. Résultats Attendus

- Création de 150 emplois pour des jeunes villageois
- Meilleur suivi sanitaires du cheptel de la zone du programme

10. Approche d'Exécution

- Projets PSA (MDRE)
- Associations Pastorales

12. Observations

Ce projet sera exécuté par les Délégations Régionales dans le cadre du Projet PSA. Le contrat de l'approvisionnement (trousseaux et médicaments) se fera avec une pharmacie privée nationale.

FICHE DE PROJET N°10

- Intitulé : Etude sur la Connaissance de l'Ecosystème Pastoral et Recensement du cheptel
- Localisation : Ensemble du Territoire
- Objectif : Connaître avec précision les données sur les ressources fourragères naturelles et déterminer les effectifs du cheptel, leurs paramètres dynamiques et leurs répartitions dominantes. Ceci devra permettre de procéder à une véritable planification des ressources et leur exploitation rationnelle.
- Moyens à mettre en œuvre : Utiliser une partie des financements actuellement en cours des Projets (PGRNP, GIRNEM, PDIAIM, Projet Elevage) pour réaliser cette étude à partir des enquêtes aériennes et terrestres et l'utilisation des images de satellite etc.

NB : Une réunion entre les responsables desdits projets doit avoir lieu dans les meilleurs délais pour la réalisation de cette importante étude.

FICHE DE PROJET N°11

Intitulé :	Formation en Aménagement pastoral intégré, en Zootechnie et en Techniques Spécialisées (Lait, Aviculture, Tannerie)
Localisation :	Dans toutes les Wilayas Agrosylvopastorales principalement dans le sud-est des Hodhs, Assaba et Guidimakha
Objectif :	Former des cadres dans le domaine de l'aménagement agrosylvopastoral intégré, de la zootechnie et des techniques spécialisées.
Justification :	<p>Il n'existe pas à nos jours des cadres formés dans ce domaine en activité sur le terrain. La gestion des ressources naturelles passe impérativement par la réalisation de plans d'aménagements, des ressources c'est à dire une définition précise des unités sur lesquelles porteront les aménagements et sur la mise au point des principes de l'aménagement. Ces cadres formés devront à leur tour former le personnel des associations dans certains domaines d'aménagement et de suivi.</p> <p>Aussi, il y a lieu de renforcer les Zootechniciens et les agents spécialisés.</p>
Description :	Il s'agira de spécialiser dans le domaine de l'aménagement pastoral intégré une 60 de cadres (Vétérinaires, Agronomes et Forestiers) 30 Zootechniciens et un certain nombre d'agents spécialisés (une centaine).
Résultat :	Renforcement du personnel d'encadrement.
Financement :	Rechercher de bourses ou réalisation dans le cadre des Projets (PGRNP, GIRNEM, PDIAIM, Projet Elevage etc.)

NB : Les responsables dédits projets doivent se réunir dans les meilleurs délai pour la mis en œuvre de cette formation.

ANNEXE 6 : MATRICE RELATIVE AUX PRINCIPAUX PROJETS REALISES
DANS LE SOUS -SECTEUR DE 1960 A 1998

Intitulé du Projet	Durée	Localisation	Structure d'exécution	Source financement	Montant financement	Objectifs globaux	Réalisations	Contraintes
1° Développement de l'Élevage dans le Sud-Ouest	72-78	6°5'4" Régions limites Nord parallèle passant par Akjoujt	Direction de l'Élevage	IDA RIM	4,250 Millions \$ US 1,80 Millions \$ US	- Protection sanitaire du cheptel - Protection des pâturage par la création et l'entretien des pare-feux - Réparation des puits pastoraux	Programme réalisé	Charges récurrentes n'ont pas été pris en compte de même que la participation des populations pour la réalisation du projet
2° Développement de l'Élevage dans le Sud-EST	75-79	1°2'3" et 10 régions	Direction de l'Élevage	FED RIM	690 Millions FCFA 8,4 Millions d'UM	- Protection sanitaire du cheptel - Production des pâturages par la création et l'entretien des pare-feux - Réparation des puits pastoraux	Programme réalisé	IDEM au projet sud-ouest
3° Sauvetage des reproductrices bovines	75-76	Concerne essentiellement la 6°, 5° et 12 région	Direction de l'Élevage	FED	220 Millions FCFA	Sauvetage de 5000 reproductrices bovines et distribution de 1500 tonnes d'aliments pour bétail	Il a permis en partie la reconstitution du cheptel bovin dans le sud-ouest mauritanien	R.A.S.
4° Zone d'Élevage Pilote	75-76	4°, 3°, 5°, 10° région	Direction de l'Élevage	FAC	10,6 Millions d'UM	Campagne de dépistage encadrement des éleveurs vulgarisation des méthodes d'élevage etc.	Programmes réalisés	R.A.S.
5° Amélioration des Pâturages et des Productions Animales	74-77	6° région (Centre Pilote à Hsey Ould Babouk)	Direction de l'Élevage	PNUD	26 Millions d'Um	Gestion des pâturages identification de la flore, élaboration des fiches techniques	Ce projet a été le précurseur de l'étude du projet Elevage II	R.A.S.

6° Centre Pilote d'Elevage et de production fourragères de Rosso	75	6° et 5° Région (Centre Pilote à Rosso (Garak)	Direction de l'Elevage	IDA	1,5 Millions \$ US	Etude achevée	Projet non réalisé faute complément de financement	R.A.S.
7° Centre Avicole de Nouakchott	72-7	Nouakchott	Direction de l'Elevage	USAID et RIM	-	Développement de l'Aviculture Production poulets de chair et œufs	Ce projet a permis d'introduire et de développer la production avicole semi-industrielle en Mauritanie et l'amélioration de la consommation de façon notable des produits de la volaille créant ainsi un marché national	R.A.S.

Intitulé du Projet	Durée	Localisation	Structure d'exécution	Source financement	Montant financement	Objectifs globaux	Réalisations	Contraintes
8 Projet Elevage II	86-95	National	DRAP	IDA-BAD-OPEP NORV RIM	16,5 Millions US	<p>Promotion du monde rural par l'organisation des éleveurs au sein d'entités professionnelles</p> <p>Augmentation de la productivité en mettant à la disposition des éleveurs des services et facteurs de productions améliorés</p> <p>Elaboration d'un plan de développement et préparation des projets relais. Mise en place réforme structurelle et institutionnelle (libéralisation de la profession vétérinaire)</p> <p>Renforcement des capacités d'intervention des services vétérinaires</p>	<p>Création de 39 associations pastorales H. Chargui 10 H. H Gharbi 5, Assaba 5, Tagant 3, Brakna 3, Gorgol 4, Guidimakha 2, Inchiri I, Adrar 1, Trarza 5.</p> <p>Réhabilitation de 17 centres vétérinaires :</p> <p>Tidjikja, Kiffa, Aleg, Boghé, Rosso, Néma, Aïoun, Timbédra, Sélibaby, Kaédi, O/ Yengé, Maghama, M'Bout, Adel Bagrou, Tintane, Moudjeria, Tamchakett</p> <p>Construction de 12 nouveaux centres : Bassiknou, Bousteilla, O. Zbil, Nouadhibou, Oualata, Fassala Nére, Bababé, Keur-Macène, Aïn Farba, Male Boumeïd, Touil.</p> <p>Acquisition de plus de 60 véhicules, de matériel de froid et fourniture pour 26 centres vétérinaires,</p> <p>Construction 15 parcs de vaccination Trarza (Ntowfi Hassi el Aref), Tagant (oued mejbour, Siyassa), Guidimakha (Ar. Goudiowel), Gorgol (Jekh, Sehane), Assaba (Barkéol, Guérou), H. Gharbi (Tintane, Aïn Farba), H. Chargui (Agoyenit, Arch el Aref, Tangh)</p> <p>Construction abattoir Nouakchott</p> <p>Financement de 25 mini-projts et 33 fonds de roulement</p> <p>Opération fauche 1991-1992 et 1993-1994</p> <p>Construction de 17 puits neufs et réhabilitation de 68 puits</p> <p>Collecte des données sur l'élevage</p> <p>Création de deux périmètres pilote pastoraux à Timbédra et Tintane</p> <p>Création bureau Intran</p> <p>Elevage</p> <p>Formation 20 agents et Appui ENFVA</p>	<p>-Lenteurs des procédures administratives pour l'appel d'offre et passation des marchés</p> <p>-Retard dans la réalisation de l'abattoir de Nouakchott et réalisation des puits</p> <p>-Absence d'assise juridique pour AP dans le domaine de la gestion des ressources pastorales</p> <p>-Difficultés mise en place fonds de développement de l'Elevage servant de contrepartie pour le projet</p> <p>-Difficultés sur les enquêtes de l'élevage</p>

Intitulé du Projet	Durée	Localisation	Structure d'exécution	Source financement	Montant financement	Objectifs globaux	Réalisations	Contraintes
9 Projet PARC	95-99	National	DRAP	UE	451 millions d'UM	Programme régional lutte contre la peste bovine et autres affections : Renforcement des moyens de diagnostics sur le terrain et des moyens logistiques pour les campagnes de vaccination Soutien à la privatisation de l'exercice de la profession vétérinaire et aux initiative privés Appui à la gestion des ressources, à la communication, à la promotion de l'aviculture, la formation et à la séro-surveillance	Programme achevé	R.A.S.
10° Renforcement de capacité de diagnostic et de la surveillance épidémiologique de la péripneumonie	96-98	National	C.N.E.R.V.	F.A.O.	198.000 \$ US	Création d'une cellule opérationnelle pour la surveillance épidémiologique ,formation des techniciens échanges d'information sous régionales sur la PPCB		
11° Abattoir de Nouakchott (volet du Projet Elevage II)	87-96	Nouakchott	Direction de l'Elevage DRAP	OPEP-BAD	234.576.770 UM	Doter la Capitale d'un Abattoir moderne	Construction achevées : Réception provisoire a eu lieu en juillet 96 Un Directeur a été nommé	Abattoir n'est pas encore fonctionnel Mode de gestion pas encore défini
12° Projet Elevage dans le Trarza	90-94	Trarza Keur-Macène Méderdra Rosso Zone Périurbaine NKTT	Direction de l'Elevage DRAP DRFV	FAC RIM	3,1 Millions FF 15 Millions d'UM	Encadrement des éleveurs Formation Recherches camelins Associations agriculture élevage	Formation de 90 auxiliaires Suivi production laitière cameline Suivi 80 exploitations agricoles Appui CNERV	En dehors des comptes rendu des mission CNERV sur les parasitoses, la production laitière et note sur intégration agriculture-élevage nous n'avons pu avoir le document final de réalisation du projet.

Intitulé du Projet	Durée	Localisation	Structure d'exécution	Source financement	Montant financement	Objectifs globaux	Réalisations	Contraintes
13° Projet Village pilotes	89-92	H.Chargi Joumaniya H. Gharbi Guesmaré Assaba Garala	Direction de l'Elevage DRAP	FED	28 Millions	Résoudre les problèmes rencontrés dans le domaine de Elevage, Agriculture, Hydraulique pastorale, Protection de la Nature	Actions ont été faites dans le domaine de la santé animale (médicaments et alimentation Réhabilitation de puits et appui centre vétérinaire local	Pas de document final de réalisation du projet trouvé Objectif ambitieux par rapport au financement prévu
14° Appui au Programme de recherche vétérinaire	92-96	National	CNERV	RIM	25 Millions d'UM	Poursuite de la surveillance du taux d'immunisation du cheptel contre la peste bovine et autres épizooties	90 troupeaux testés dans 6 Wilayas du Sud du Pays	
15° Traitement des fourrages à l'urée	94-95	Trarza, Assaba, deux Hodhs, Gorgol Guidimakha	DRFV	FAO	10,5 Millions d'UM	Formation des encadreurs, vulgarisateurs et agropasteurs à l'adoption et à l'application de la technologie du traitement de la paille à l'urée	Organisation de cours de formation et de démonstration à Kiffa et Rosso Lancement de l'opération sur 20 sites dans les cinq Wilayas Organisation de mini atelier pour le perfectionnement des agents Distribution de matériel et de fiches de vulgarisation	Ce projet mérite d'être poursuivi dans les zones sylvopastorales et agricoles (paille de riz)

ANNEXE 7 : MATRICE RELATIVE AUX PRINCIPAUX PROJETS CONCERNANT
LE SOUS -SECTEUR PROGRAMMES POUR LA PERIODE 2000-2010 (à titre
indicatif)

Source : Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté Juin 2000

N.B. : La réalisation de l'ensemble de ces projets nous semble difficile à faire à moyen terme.

Intitulé du Projet	Durée	Localisation	Structure d'exécution	Source financement	Montant financement	Objectifs globaux	Actions	Indicateurs
1° Développement des Oasis Phase II	95-2001	Les deux Hodhs Assaba Tagant Adrar	National	MDRE	2.318.129.000 UM	Améliorer les conditions de vie des populations oasiennes et à atteindre la sécurité alimentaire dans ces régions connues pour la limitation et la fragilité des ressources naturelles de base et pour leurs conditions de vie difficiles	Renforcement et développement institutionnel par la mise en place d'association oasiennes Amélioration de l'utilisation des ressources hydriques Lutte contre l'ensablement Renforcement des services agricoles et octroi de crédits aux intrants Suivi-évaluation	Nombre d'associations mise en place Nombre de formation dispensées par thème Nombre puits construits Nombre d'hectares reboisés Crédit total octroyé
2° Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification (PAN/LCD)			National	MDRE	51.250.000 UM	Aider la population et les organisations locales à améliorer la gestion des ressources des terres sèches et remédier aux effets de la sécheresse Objectif spécifiques : Définir une stratégie long terme intégrée à la politique nationale de développement durable Renforcer les capacités climatologiques, météorologique et hydrologique nationales et les moyens de lancer des ateliers précoces en cas de sécheresse grave Faciliter l'accès des populations locales à l'information et aux technologies appropriées Assurer la participation effective de la population aux niveaux local, national et régional Créer un système permettant de faire impérativement le point à intervalles régulier, sur la mise en œuvre du programme	Mise en place d'une structure de pilotage : Coordinateur national Experts nationaux Appui technique Groupe technique consultatif (GTC) Information/ Sensibilisation et Communication Elaboration de la stratégie de Communication Pour la mise en œuvre de la CCD en Mauritanie : Validation de la stratégie Formation d'animateurs relais régionaux Formation et sensibilisation des communicateurs nationaux Préparation du Forum Réalisation et validation des Etudes thématique Organisation de concertations communales et zonales Elaboration et enrichissement du document FNE	Nombre de communicateurs formatés Nombre d'animateurs relais régionaux Nombre de mission de concertation effectuées Nombre d'individus ayant participé aux ateliers PAN

Intitulé du Projet	Durée	Localisation	Structure d'exécution	Source financement	Montant financement	Objectifs globaux	Actions	Indicateurs
3° Amélioration de l'Elevage à l'Exportation et Construction d'un Abattoir	2000-2004	Hodh EL Charghi	MDRE	National	9.076.000 \$ US	Le projet vise l'augmentation du revenu des éleveurs à travers les appuis techniques appropriés et une meilleure valorisation des produits d'origine animale et l'organisation de l'exportation. Il permettra, en particulier, d'équiper la ville de Néma d'un abattoir moderne d'une capacité de 50000 tonnes par an afin d'assurer l'exportation de la viande vers les pays où existe une forte demande	Le Projet comprendra en outre deux volets *Un appui au développement de l'agro-industrie pour la valorisation des sous-produits de l'élevage *Un appui technique au secteur privé dans les domaines suivants: (1) Information des investisseurs sur les normes techniques des travaux, les technologies novatrices adaptées et les aspects environnementaux ; (ii) La production de l'information économique pour le financement d'étude spécifiques (aux marchés); (iii) Le soutien aux investisseurs dans le domaine des études techniques et de faisabilité ainsi qu'en matière de confection des dossiers de financement et de partenariat; (iv) L'appui, si nécessaire aux organismes de financement dans l'évaluation des dossiers d'investissement.	Nombre d'unités agro-industries des sous-produits d'élevage

Projet 5 : Programme de Développement Intégré de l'Agriculture Irriguée en Mauritanie (PDIAIM)
 Secteur : Agriculture
 Durée et Période : 11 ans (1999-2009)
 Montant Global : 136.000.000 \$ U.S.
 Zone d'intervention : Vallée du Fleuve Sénégal (Trarza, Brakna, Gorgol, et Guidimakha)

OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS
<p>Augmenter la valeur ajoutée agricole, l'emploi et le revenu des populations vivant dans la vallée du fleuve Sénégal;</p> <p>Augmenter la rentabilité des exploitations agricoles à travers, notamment la réhabilitation des périmètres irrigués, l'introduction d'une double culture, diversification des spéculations, l'agro-inductrie, l'intégration de l'élevage, la sylviculture et la pisciculture et le développement des services en amont et en aval de la production</p> <p>Poursuivre les réformes en cours en matière foncière , de libéralisation et de responsabilisation du monde rural ;</p> <p>Développer et diversifier les activités du crédit agricole en Mauritanie (UNCACEM)</p> <p>Mettre en place des mesures d'atténuation d'impact environnement du projet</p>	<p>Développement des exploitations pour valorisation des ressources fourragères et des sous-produits agro-industriels</p>	<p>Accroissement de la valeur ajoutée totale de la production agricole (moyenne de 7% par an);</p> <p>Accroissement de la valeur ajoutée de cultures autres que le riz (moyenne de 10% par an);</p> <p>Croissance en matière de productivité des terres et main-d'œuvre</p>

Projet 6 : Développement de la production laitière
 Secteur : Elevage
 Durée et Période : 4 ans (2000-2003)
 Montant Global : 200.000 \$ U.S.
 Zone d'intervention : National

OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS
<p>Réduire les coûts de production Moderniser la commercialisation Promouvoir l'agro-industrie Appuyer sur le plan technique le secteur privé</p>	<p>La réduction des coûts de production s'opérera par une amélioration de la animale</p> <p>La modernisation de la commercialisation par un programme d'incitation à la création de centres de collectes de lait et un suivi rapproché de la qualité biologique du lait. A cet effet, une étude sur les circuits de commercialisation et les marchés de référence sera réalisée</p> <p>Le développement de l'agro-industrie, notamment le passage au lait longue conservation sera encouragé à travers des mécanismes d'appui spécifique au secteur privé (études, assistance technique), et une aide à la mise aux normes et au suivi de la qualité sur l'ensemble de la filière</p> <p>Une évaluation du potentiel génétique du troupeau et des propositions d'amélioration seront envisagées dans le cadre des élevages sédentaires et semi-sédentaires</p> <p>a- Le lait</p> <p>Le marché du lait se développe rapidement, suivant en cela la croissance urbaine. La consolidation et le développement de cet essor passent par le développement des micro-projets de centres de collecte, en liaison avec les unités agro-industrielles dans les zones bien desservies par le réseau routier</p> <p>b- Intégration par l'agro-industrie</p> <p>La promotion de l'élevage laitier offre des possibilités considérables de croissance agricole en stimulant le développement dans les zones agricoles, notamment par l'augmentation des revenus, la monétarisation de l'économie, le développement de la fumure animale, la promotion de la culture, attelé, l'introduction des légumineuses fourragères fixatrices d'azote dans les assolements et les successions culturales/rotations et la valorisation des sous-produits. En amont, les programmes d'amélioration génétique et de promotion des cultures fourragères de l'ensilage et de l'utilisation des aliments composés soutiendront cet effort de développement</p>	<p>Nbre de marchés locaux approvisionnés en lait pasteurisé</p> <p>Quantité de la production commercialisée</p>

Projet 7 : Projet de Gestion des Ressources Naturelles en zone Pluviale (PGRNP)
 Durée et Période : 2000-2003
 Montant Global : 3.600.000.000 UM
 Zone d'intervention : Nationale

OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS
<p>I. Objectifs à long terme :</p> <p>Entrayer la dégradation de la zone agro-pastorale pluviale Réactiver le processus de régénération naturelle de la fertilité des terres et de la végétation sur les parcours Relancer l'élevage et l'exploitation des ressources ligneuses en encourageant la mise en place de systèmes d'exploitation mieux adaptés et plus viables pouvant déboucher sur une plus grande biodiversité tout en favorisant un accroissement des revenus et en améliorant la qualité de la vie</p> <p>2. Objectifs à Moyen terme</p> <p>Donner aux communautés rurales les moyens financiers nécessaires pour gérer leurs ressources d'une façon viable Fournir à ces communautés l'environnement institutionnel voulu en rendant le Gouvernement mieux à même de fournir un appui et des services au secteur rural. Améliorer les capacités techniques aussi bien des services officiels que des bénéficiaires en mettant en œuvre un programme complet de recherche, de formation et de vulgarisation</p> <p>3. Objectifs à court terme</p> <p>Renforcer les capacités institutionnelles en fournissant aux communautés rurales le système d'organisation, le cadre juridique et l'aide des pouvoirs se prendre en charge Renforcer les capacités techniques en permettant de mettre au point et de vulgariser des technologies ainsi que développer les compétences aussi bien au sein des communautés rurales que des services gouvernementaux Renforcer les capacités financières, en accordant aux communautés participantes les subventions de contrepartie dont elles ont besoin pour pouvoir commencer à gérer leurs ressources d'une façon viable.</p>	<p>1. Le renforcement des capacités institutionnelles des communautés bénéficiaires par :</p> <p>La création des Associations de Développement Communautaire (ADC) La formation des responsables d'ADC en administration et gestion, l'alphabétisation, etc.</p> <p>L'implication des ADC dans l'ensemble des procédures de passation et d'attribution des marchés par la création des commissions d'achat et des commissions de réceptions.</p> <p>2. La dotation des communautés en moyens financiers à travers la mise en œuvre d'investissements communautaires liés aux programmes d'activités retenus à l'issue des diagnostics participatifs (Appui à l'Agriculture et au maraîchage, Alimentation en eau, Conservation des eaux et du sol, Protection de l'Environnement, Micro-Réalisation...)</p> <p>3. Le renforcement des capacités techniques des communautés bénéficiaires et des services publics par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La formation des communautés bénéficiaires, du personnel du projet et d'autres services publics, l'amélioration de la méthodologie d'approche du Projet - La sensibilisation des partenaires et du public - L'amélioration de la mise en place du système de suivi - évaluation du projet - La supervision des activités des Périmètres Pastoraux Pilotes et la poursuite de l'amélioration des informations du secteur rural <p>-</p>	

Projet 8 : Projet de Gestion des Parcours et de Développement de l'Elevage
 Durée et Période : 2000-2004
 Montant Global : 15.000.000 \$
 Maître d'œuvre : DEA

OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS
Améliorer la productivité et la gestion des parcours par l'instauration progressive de droits et la dévolution de la gestion des points d'eaux aux Associations Pastorales	<ul style="list-style-type: none"> - Développer les cultures fourragères et généraliser les techniques d'alimentation - Enrayer le processus de dégradation des parcours et créer des périmètres pastoraux - Renforcer les infrastructures pastorales - Améliorer génétique des cheptel - Appui à la filière laitière - Appui au financement d'activité économique à travers le micro-crédit 	<ul style="list-style-type: none"> - Elevage laitier plus performant - Des coopératives engagées en partenariat dans la gestion des parcours et activités annexes - Augmentation des revenus des agro-pasteurs et éleveurs les plus pauvres

Projet 9 : Projet de Gestion des Ressources Naturelles dans l'Est Mauritanien (GIRNEM)
 Durée et Période : 2000-2004
 Montant Global : 350.000.000 UM
 Zone d'intervention: : Hodh el Gharbi

OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS
<p>Objectif global</p> <p>Les populations dans l'Est Mauritanien bénéficient d'un développement économique équitable par une gestion durable des ressources naturelles</p> <p>Objectif du Projet</p> <p>La population de l'Est Mauritanien utilise le Code Pastoral pour une gestion durable des zones pastorales et amélioré par des mesures organisationnelles et d'investissements les bases de leurs revenus</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Des plans d'organisation des espaces sont élaboré de façon participative et appuyés techniquement 2. Les conditions pour une application du Code Pastoral et des plans de l'organisation de l'espace sont créées 3. Les organisations des groupes cibles sont en mesure de représenter les intérêts de leurs membres et de leur offrir des prestations de servies 4. Les investissements sont concertés et cofinancés 	<ul style="list-style-type: none"> - 6/2003 les cartes des zones pastorales sont établies et présentées au public - 06/2003 des propositions pour une classification des Tamourts selon les critères de l'INCN sont disponibles - Trois ans après sa promulgation le Code Pastoral est connue par 50% de la population active - Les prix de bétail sur le marché de Nouakchott sont connus à temps dans la zone du projet - Les médicaments vétérinaires de base sont toujours disponibles dans les structures de vente mis en place - 80% des auxiliaires tirent l'essentiel de leurs revenus de leur métier d'auxiliaire - A partir de 2001 les programmes d'investissement sont soumis à une étude d'impact environnemental et spécialement concernant l'impact sur la mobilité du bétail - 3 mois après requête les conseils municipaux ont approuvé la mis en place des infrastructures - Les infrastructures mises en place sont toujours fonctionnelles à la fin du Projet.